II

L'OCCUPATION OTTOMANE D'OČAKOV ET LE PROBLÈME DE LA FRONTIÈRE LITUANO-TATARE 1538-1544

Au moment où la puissance montante des Turcs ottomans commence à s'implanter au nord de la mer Noire dans le dernier quart du XV^e^ siècle, existaient déjà des relations anciennes entre la Pologne, la Lituanie et leurs voisins méridionaux, les Tatars issus du khanat mongol de la Horde d'Or. Aussi redoutable que ce voisinage ait été généralement pour eux, les grands-ducs de Lituanie étaient, avec le temps, pervenus à jouer à l'occasion des divisions et des phases d'affaiblissement des factions tatares pour s'assurer l'appui de telle d'entre elles, ou à s'avancer à leurs dépens vers le sud. Cette poussée est surtout sensible sous le gouvernement du grand-duc Vitold : en 1396-1397, le khan Tokhtamiš qui, menacé lui-même par Tamerlan, recherchait l'appui lituanien, lui avait accordé la renonciation (provisoire) des Tatars au tribut antérieurement imposé pour les anciens territoires de la Horde passant au grand-duché. Non seulement Vitold put établir la forteresse de Tavan sur le Bas-Dniepr, mais il obtenait même au début du XV^e^ siècle, sinon le contrôle du littoral nord-pontique, du moins quelques points d'appui sur la côte entre les embouchures respectives du Dniestr et du Dniepr : Czarnigrad, sur le Dniestr, face à Aqkerman (Belgorod), Hāğğı Beğ, au nord-est de l'actuelle Odessa, et le débouché du Dniepr où s'élèverait le futur Očakov (Özü, Ğankerman) : l'idéal lituanien d'un Etat s'étendant de la Baltique à la mer Noire avait alors trouvé sa réalisation maximale, dont le souvenir se perpétuera, comme nous le verrons, au siècle suivant[1].

Au milieu du XV^e^ siècle, le fondateur du plus puissant des États successeurs de la Horde d'Or, le khan de Crimée Hāğğı Giray, renouvelle un moment l'alliance de Tokhtamiš et de Vitold en s'appuyant à son tour sur la

---

[1]A. Prochaska, "Z Witoldowych dziejów. I. Układ Witolda z Tochtamyszem 1397 r." (Sur l'histoire de Witold. I. Le traité de Witold avec Tokhtamiš en 1397), *Przeglad historyczny,* XV, 1912, pp. 259-264 ; B. Spuler, "Mittelalterliche Grenzen in Osteuropa. I. Die Grenze des Großfürstentums Litauen im Südosten gegen Türken und Tataren", *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas,* VI, 1941, pp. 154-160. Cf. M. Cazacu, "A propos de l'expansion polono-lituanienne au nord de la mer Noire aux XIV^e^-XV^e^ siècle : Czarnigrad la "cité noire"de l'embouchure du Dniestr "dans *Passé turco-tatar, présent soviétique. Etudes offertes à Alexandre Bennigsen,* Ch. Lemercier-Quelquejay, G. Veinstein et S.E. Wimbush, eds., Paris-Louvain, 1986, pp. 99-122..

Lituanie contre ses rivaux[1]. Cette politique n'a qu'un temps et son successeur Mengli Giray s'allie au contraire avec Moscou contre Casimir IV de Pologne-Lituanie qui se rapproche pour sa part de ce qui reste de la Horde d'Or devenue Grande Horde. Cette situation qui durera jusqu'à l'abandon de l'alliance moscovite par le khan de Crimée, Mohammed Giray 1er (1515-1523)[2], a pour effet de rendre toute leur violence aux raids des Tatars de Crimée sur les marches méridionales de la Pologne-Lituanie. On a même pu juger ces incursions tatares du dernier quart du XVe siècle comme aussi destructrices, sinon plus, pour ces régions que les grandes invasions mongoles du XIIIe siècle[3].

LES RELATIONS OTTOMANO-POLONAISES AVANT 1538

C'est vers la même époque que les Ottomans entrent en scène : en 1475, le sultan Mehmed II impose sa suzeraineté au khanat de Crimée et annexe le sud-ouest de la presqu'île, le détroit de Kertch et la place d'Azaq (Azov), enclaves qu'il réunit en un nouveau gouvernorat ottoman, le *livā'* de Kefe[4]. Puis, en 1484, son successeur Bāyezīd II complète l'implantation turque par l'annexion des deux cités moldaves de Kili (Chilia) sur le delta du Danube et d'Aqkerman (Cetatea-Albă) sur le Bas-Dniestr, ces deux nouvelles aquisitions étant rattachées au *sanğaq* danubien voisin de Silistre (Silistra)[5].

---

[1] A. Bennigsen, P.N. Boratav, D. Desaive, Ch. Lemercier-Quelquejay, *Le khanat de Crimée dans les Archives du palais de Topkapı,* Paris, 1978, pp. 2, 316-317.

[2] *Ibid*., pp. 323-325.

[3] M. Hrušev's'kyj, *Istorija Ukrajiny-Rusy (Histoire de l'Ukraine-Rus),* Kiev, 1907, VII[2], pp. 324-327 ; G. Stökl, *Die Entstehung des Kosakentums,* Munich, 1953, p. 147 et n. 9 ; j. Ochmański, "Organizacja obrony w wielkim ksiestwie Litewskim przed napadami Tatarów Krymskich w XV-XVI wieku" (Organisation de la défense dans le grand-duché de Lituanie contre les raids des Tatars de Crimée, XVe-XVIe s.), *Studia i materiaty do historii wojskowości,* V, 1960, pp. 357-367, 377. Ce dernier auteur ramène toutefois à de justes proportions l'importance des effectifs engagés dans les raids (quelques milliers de guerriers au plus, estime-t-il, pour les raids les plus massifs) et ceux des captifs correspondants.

[4] H. Inalcık, "Yeni vesikalara göre Kırım hanlığının Osmanlı tabiliğine girmesi ve ahidname meselesi" (L'entrée du khanat de Crimée dans la domination ottomane et le problème du traité), *Belleten,* VIII, 31, 1944, pp. 185-229 ; A. Bennigsen *et als, op. cit.,* p. 3 ; M. Berindei, G. Veinstein, "Règlements de Süleymān 1er concernant le *livā'* de Kefe", *Cahiers du Monde russe et soviétique* (cité *infra CMRS*), XVI, 1, 1975, pp. 57-104 ; *eidem,* "La présence ottomane au sud de la Crimée et en mer d'Azov dans la première moitié du XVIe siècle", *CMRS,* XX, 3-4, 1979, pp. 389-465.

[5] N. Beldiceanu, "La compagne ottomane de 1484 ; ses préparatifs militaires et sa chronologie", *Revue des Etudes roumaines,* V-VI, 1960, pp. 67-77 ; *id.,* "La conquête des cités marchandes de Kilia et Cetatea-Albă par Bāyezīd II", *Südost-Forschungen,* XXIII, 1964, pp. 36-90 ; *id.,* "La Moldavie ottomane à la fin du XVe siècle", *Revue des Etudes islamiques,* XXXIX, 2, 1971, pp. 239-266 + 2 planches h.t.; N. Beldiceanu, J.-L. Bacqué-Grammont, M. Cazacu, "Recherches sur

La Pologne ne pouvait que s'émouvoir de cette amputation de son vassal moldave et de la présence turque dans deux forteresses au rôle stratégique évident[1]. De fait un état de guerre ouverte, marqué par des opérations régulières de part et d'autre, s'instaure entre la Pologne et l'Empire ottoman. Il n'est que très temporairement interrompu par le traité de 1489 — le premier à être précisément connu entre les deux pays. Malgré la reprise des accrochages, sous l'influence du voïévode de Moldavie, Étienne le Grand qui avait rompu avec la Pologne, le traité est renouvelé en 1494 pour trois ans entre le sultan et le roi Jean-Albert[2]. A l'expiration du délai, ce dernier tente de réaliser son vieux projet de réimposer sa suzeraineté à la Moldavie et de replacer sous domination chrétienne Kili et Aqkerman, de même que Kefe (Caffa) en Crimée ainsi que Lerici sur le Bas-Dniepr (à l'emplacement d'Očakov?).

Cet épisode, marqué par des luttes très âpres, est définitivement clos en 1501, à la mort de Jean-Albert[3]. Ottomans et Polonais s'engagent désormais

---

les Ottomans et la Moldavie-ponto-danubienne entre 1484 et 1520", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies,* XLV, 1, 1982, pp. 48-66. Un registre de recensement des archives de la Présidence du Conseil (*Başbakanlık arşivi* cité *infra BBA*) à Istanbul, du début du règne de Soliman, fait apparaître que les circonscriptions juridiques (*qazā*) d'Aqkerman et de Kili, sont rattachées au *sanğaq* de Silistre, *TT 370,* ff. 398, 401.

[1]De fait Bāyezīd II déclarait dans son bulletin de victoire : "cette victoire facilite à l'avenir de nouvelles conquêtes, car l'occupation de Kili et d'Aqkerman, ouvre la route vers la Pologne, les Tchèques et les Hongrois…" ; A. Antalffy, "Două documente din biblioteca egipteană de la Cairo" (Deux documents de la bibliothèque égyptienne du Caire), *Revista istorică* (Bucarest) XX, 1934, p. 40 ; cf. aussi Tursun beg, *The history of Mehmed the Conqueror,* H. Inalcik, R. Murphey, eds, Minneapolis-Chicago, 1978, fac-similés, ff. 169a, 170b, 174b, 175b. De son côté, Casimir IV exprimait bien la signification de l'événement devant la diète de Prusse : "So die Walachie (Moldavie) beschirmet wirt, wirt auch beaschirmet die Crone…" ; Ş. Papacostea, compte rendu de *Akta stanów Prus królewskich (Acta statuum terrarum Prussiae reggalis),* K. Górski, M. Biskup, eds., I (1479-1488) et II (1489-1492), Toruń, 1955-1957, in *Studii, Revistă de istorie,* XI, 4, 1958, p. 170.

[2]*Ibid*., pp. 169-172 ; pour les traités de 1489 et 1494, cf. Z. Abrahamowicz, *Katalog dokumentów tureckich. Dokumenty do dziejów Polski i krajów osciennych w latach 1455-1672 (Catalogue des documents turcs. Documents concernant la Pologne et les pays voisins de 1455 à 1672)* (cité *infra* Abrahamowicz), Varsovie, 1959, n° 3, pp. 22-23 ; n^{os} 8 et 9, pp. 26-28.

[3]De violentes incursions menées concurremment par des forces ottomanes et moldaves eurent lieu en 1497 (2 000 Turcs auraient été engagés) et 1498 (raid des *aqınğı* de Bālī beğ Malqočoğlu) ; Ş. Papacostea, "De la Colomeea la Codrul Cosminului. Posiţia internaţionala a Moldovei la sfîrşitul secolului al XV-lea" (De Colomee à Codrul Cosminului. Position internationale de la Moldavie à la fin du XV^{e} siècle), *Romanoslavica* (Bucarest), XVII, 1970, pp. 536-546 et bibliographie ; *id*., "Relaţiile internaţionale ale Moldovei în vremea lui Ştefan cel mare" (Les relations internationales de la Moldavie à l'époque d'Etienne le Grand), *Revistă de istorie,* XXXV, 5-6, mai-juin 1982, pp. 631-636 ; Ş. Gorovei, "Moldova în 'casa păcii' pe marginea izvoarelor privind primul secol de relaţii moldo-otomane" (La Moldavie dans la "maison de la paix" en marge des sources concernant le premier siècle des relations moldavo-ottomanes), *Anuarul institutului de istorie şi arheologie "A.D. Xenopol"* (Iaşi), XVII, 1980, p. 650. La mention de Lerici ("Lorexo") parmi les objectifs de Jean-Albert en 1497, figure dans une lettre du consul de Venise à Chio du 25 juin 1497 ; M. Sanuto, *I diari,* Venise, 1879, I, pp. 756-757. Même expression des visées polono-lituaniennes sur le Dniepr dans le message du roi à la diète de

dans une politique de paix marquée par une succession de traités consentis par la Porte (*'ahidnāme*) pour une période limitée et qu'elle renouvelle à six reprises entre 1502 et 1533. A cette dernière date, Soliman accordera au roi Sigismond un traité viager qui durera jusqu'à la mort du second en 1548 (et sera d'ailleurs renouvelé en faveur de son fils Sigismond-Auguste)[1].

Dans ces conditions, non seulement il n'est pas question que des troupes ottomanes se joignent aux incursions tatares lancées contre la Pologne, mais le sultan les désapprouve hautement vis-à-vis de son interlocuteur polonais, s'engageant à y faire mettre un terme par son vassal criméen[2]. Ce qui importe au *pādišāh* est d'assurer, par de bonnes relations avec le souverain polonais, la libre circulation et la sécurité de ses marchands commerçant avec la Pologne même, notamment le long des routes dites tatare et moldave, reliant respectivement la Crimée d'une part, Kili et Aqkerman d'autre part, à la place galicienne de Lwów (L'vov, L'viv, Lemberg), ou transitant par la Pologne pour atteindre Moscou où ils s'approvisionnent principalement en fourrures de prix[3]. Ce souci de protection du commerce est

---

Fribourg en juillet 1498 : il fait état de la ferme volonté de son frère Alexandre, grand-duc de Lituanie, de réagir contre les camps (*castra*) établis par les Tatars "instingante ac sollicitante Thurcorum Caesare… ad ripam Boristenis fluminis" ; N. Iorga, *Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains,* III, Bucarest, 1897, p. 67.

[1]En 1502, Bāyezīd II accorde un traité pour cinq ans au roi Alexandre ; Abrahamowicz, n^os^ 10 et 11, pp. 28-29. Il fut probablement renouvelé — et de nouveau pour cinq ans — en 1507, bien que le texte n'en ait pas été conservé ; *ibid.,* n° 14, p. 31. Après la mort de Bāyezīd II en 1512, un nouveau traité est mentionné, conclu par Selīm I^er^, et prenant effet le 30 mai 1514 ; *ibid.,* n° 15, pp. 31-32. La durée en était probablement de cinq ans puisqu'il est remis en vigueur par le même sultan le 25 septembre 1519, cette fois pour une période de trois ans ; *ibid.,* n^os^ 16 et 17, pp. 32-33. Le sultan Soliman le renouvelle en 1525, également pour trois ans ; *ibid.,* n^os^ 19 et 20, pp. 34-35. En 1528, il est prolongé pour cinq ans ; *ibid.,* n° 23, pp. 37-38. C'est au terme de ce délai, en 1533, que Soliman décide d'accorder au roi Sigismond un traité viager qui ne prendra donc fin qu'à la mort d'un des deux partenaires ; *ibid.,* n^os^ 30 et 31, pp. 44-46. Pour le traité accordé par Soliman à Sigismond-Auguste en 1553 ; cf. *ibid,* n° 138 pp. 138-139. Sur les relations ottomano-polonaises dans la période, on dispose dépormais de D. Kolodziejczyk, *Ottoman Polish Diplomatic Relations (15th-18th Century). An Annotated Edition of 'Ahdnames and Other Documents*, Leiden, Brill, 2000.

[2]G. Stökl, *op. cit.,* p. 90 et n. 117 ; Abrahamowicz, n° 9, pp. 27-28 ; n° 30 pp. 44-45 ; n° 31, pp. 45-46. Toutefois, dans sa liste des raids tatars contre la Lituanie de 1474 à 1569, Ochmański mentionne deux raids de 1523 et 1524 en Podolie, dans lesquels les Tatars d'Aqkerman (cf. *infra*) auraient été accompagnés d'éléments turcs. Il indique de même que des Turcs participèrent au siège de Czerkasy par le khan de Crimée Sa'ādet Giray en 1532 — d'ailleurs sans succès, la place étant défendue par Daszkiewicz ; J. Ochmański, *art. cit.,* pp. 362, 377-378.

[3]Sur ce commerce auquel les Turcs participaient dès avant leur établissement à Kili et Aqkerman, cf. M. Berindei, "L'Empire ottoman et la 'route moldave' avant la conquête de Chilia et de Cetatea-Albă (1984)" dans *Raiyyet Rüsumu, Essays Presented to Halil Inalcık, Journal of Turkish Studies,* 10, 1986, ff. 47-71 ; N. Beldiceanu, *Recherche sur la ville ottomane au XV^e^ siècle. Etude et actes,* Paris, 1973, pp. 123-125 ; A. Bennigsen, Ch. Lemercier-Quelquejay, "Les marchands de la Cour ottomane et le commerce des fourrures moscovites dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle", *CMRS,* XI, 3, 1970, pp. 363-390 ; M. Berindei, "Contribution à l'étude du commerce ottoman des fourrures moscovites. La route moldavo-polonaise, 1453-1700", *CMRS,* XII, 4,

au centre des traités et de la correspondance reliant le sultan et le roi dans la période considérée.

C'est à cette même époque que les sources commencent à livrer les premières attestations d'une population cosaque chrétienne aux frontières de la Pologne-Lituanie[1]. Si les intérêts ottomans dans la région s'en trouvent alors affectés, c'est précisément par quelques atteintes occasionnellement portées à la bonne marche de ce commerce : en ce qui concerne les marchands turcs tués sur la route de Kefe en Pologne dont Bāyezīd II réclame les biens au roi Casimir IV par une lettre du 31 mars 1489, on ne peut se prononcer avec certitude sur l'origine exacte de leurs meurtriers[2]. En revanche, ce sont explicitement des cosaques — cosaques de Kiev et de Czerkasy (Čerkassy), selon le rapport de Mengli Giray à Moscou — qui attaquent en 1502 sur le Dniepr des marchands turcs de Kefe revenant de Lituanie par Kiev. La récupération des biens pillés entraîne une intervention diplomatique des Turcs et des Tatars auprès du roi de Pologne[3]. Mentionnons encore le cas de 18 marchands turcs tués "par des brigands" dans des conditions d'ailleurs non précisées près de Kamieniec (Kamenec) dont Soliman cherche à récupérer le chargement et faire châtier les meurtriers par une lettre au roi Sigismond de juillet-août 1534[4].

Même s'ils suscitent une intervention diplomatique de sa part, de tels incidents (dans lesquels les cosaques ne sont qu'une seule fois explicitement cités, et non par le sultan lui-même) ne sont aux yeux du gouvernement ottoman que des actes de brigandage épisodiques, dénués de signification proprement politique. Peut-être faudrait-il pourtant faire une exception pour l'entreprise menée en 1516 par le staroste de Chmielnik (Hmel'nik), Przeslaw Lanckoroński : il serait le premier selon la tradition à avoir rassemblé des volontaires de la frontière et lancé à cette date une incursion réussie non seulement sur Očakov où le khan de Crimée Mengli Giray avait établi une forteresse en 1492, mais aussi sur Aqkerman[5]. Si ces faits qui sont déjà rapportés par le chroniqueur Martin Bielski à la fin du XVI^{e} siècle, sont véridiques, il s'agirait de la première incursion cosaque sur un territoire

---

1971, pp. 393-409 ; cf. aussi M. Berindei, "Le rôle des fourrures dans les relations commerciales entre la Russie et l'Empire ottoman avant la conquête de la Sibérie", dans *Passé turco-tatar, op. cit.*", pp. 89-98 ; A. Attman, *The Russian and Polish markets in international trade, 1500-1560,* Göteborg, 1973, pp. 101-102.

[1]M. Hruševs'kyj, *op. cit.,* VII, pp. 74 sq.; G. Stökl, *op. cit.,* pp. 111-122 ; J. Ochmański, *art. cit.,* pp. 382-383.

[2]Abrahamowicz, n° 7, pp. 25-26.

[3]G. Stökl, *op. cit.,* pp. 117-118.

[4]Abrahamowicz, n° 37, pp. 51-52.

[5]G. Stökl, *op. cit.,* p. 151 et n. 19-20. Cf. G. Veinstein, "Early Ottoman Appellations for the Cossacks," *Harvard Ukrainian Studies,* XXIII, 3-4, 1999, p. 33-44.

proprement ottoman. On ne peut toutefois exclure entièrement que cette tradition, qui n'a d'ailleurs pas laissé de traces dans la correspondance ottomano-polonaise conservée, soit une extrapolation d'événements qui deviendront monnaie courante, dans un contexte modifié, quelques décennies plus tard. Quant à l'autre raid resté célèbre des premiers temps cosaques, celui conduit par Evstafij Daszkiewicz (Da·kovič), Staroste de Kaniów (Kanev) et de Czerkasy, en 1528, il n'avait visé qu'Očakov[1].

LES ÉVÉNEMENTS DE 1538 ET LEURS CONSÉQUENCES

C'est à Soliman que revint l'initiative de rompre l'équilibre sur lequel avaient reposé depuis le début du siècle des relations, somme toute satisfaisantes, entre les deux états, par de nouveaux empiétements au nord de la mer Noire : le sultan lance en effet dans l'été 1538 contre le voïévode Petru Rareş une campagne de Moldavie qui aboutit à l'annexion, le 21 septembre, de la partie de ce pays située entre le Prut et le Dniestr, le Buğaq, avec Bender (Tighina), ainsi qu'à la destitution de Petru Rareş et à l'intronisation d'un nouveau voïévode, Ştefan Lăcustă[2]. En outre, ces faits avaient été précédés par un autre événement moins connu mais dont nous mesurerons toute l'importance : l'occupation par une garnison ottomane de la forteresse tatare de Ğankerman, que le *pādišāh* obtenait ainsi du khan Sāhib Giray, vassal connu par ailleurs pour sa docilité, à cette époque au moins[3].

C'est précisément une protestation du roi Sigismond contre cette implantation ottomane — protestation sur laquelle nous reviendrons — qui nous permet de dater l'occupation de la place du Bas-Dniepr comme antérieure à mai 1538 et donc comme préalable à la campagne de Moldavie[4].

---

[1] *Ibid*., p. 153 et n. 23.

[2] N. Iorga, *Studii istorice asupra Chiliei şi Cetăţii-Albe (Etudes historiques concernant Chilia et Cetatea-Albă),* Bucarest, 1899, pp. 184 sq.; I. Ursu, *Petru Rareş,* Bucarest, 1923, pp. 45 sq.; A. Decei, "un fetiḥ-nāme-i Ḳarabuğdan (1538) de Nasuh Matrakçi", in *Fuad Köprülü Armağanı,* Istanbul, 1953, pp. 113-124 ; M. Guboglu, "L'inscription turque de Bender relative à l'expédition de Soliman le Magnifique en Moldavie (1538/945)", *Studia et Acta orientalia,* I, 1958, pp. 175-187 ; N. Beldiceanu, G. Zerva, "Une source relative à la campagne de Süleymān le Législateur contre la Moldavie (1538)", *Acta historica,* I, 1959, pp. 39-55 ; L. Şimanschi, ed., *Petru Rareş,* Bucarest, 1978, pp. 151 sq. (chap. signés par T. Gemil et Ş. Gorovei) ; cf. compte rendu de N. Beldiceanu, P.S. Năsturel, *Turcica,* XII, 1980, pp. 193-196. Cf. aussi la lettre de Nicolas Sieniawski à Albert de Prusse, Halicz, 30 oct. 1540, in *Elementa ad Fontium Editiones. Documenta ex archivo regiomontano ad Poloniam spectantia* (cité *infra EFE*), XXXVI : *1538-1542,* C. Lanckorońska, ed., Rome, 1976, n° 653, p. 91.

[3] Ö. Gökbilgin, ed., *Tārih-i Ṣāḥib Giray hān (Histoire du khan Sāhib Giray),* chronique de Remmāl Khoğa, Ankara, 1973 ; A. Bennigsen *et als, op. cit*., pp. 328-330.

[4] Instructions de Sigismond 1er à Erasme Kretkowski, ambassadeur auprès de Soliman, Cracovie, 7 mai 1538, publiées in I. Bidian, "Moldava în tratativele polono-otomane într-un document din

Le Buğaq avec Bender, Ğankerman et les anciennes possessions de Kili et Aqkerman donnent lieu en octobre 1538 à la constitution d'un nouveau gouvernorat ottoman, le *sanğaq* d'Aqkerman[1].

Il ne semble pas que dans l'esprit du sultan et de ses vizirs la Pologne ait été aucunement visée par ces développements : c'est au contraire la politique agressive de Petru Rareş contre ce pays avec lequel on entendait demeurer en paix, qui avait contribué à provoquer l'intervention contre le voïévode.

Il n'empêche que cette nouvelle avancée du sultan, "voisin dangereux et inquiétant", comme l'écrivait Sigismond à Joachym de Brandebourg[2], engendra chez le roi et ses dignitaires des alarmes profondes et durables, dont les témoignages ne manquent pas.

Dès octobre, par exemple, le roi exprimait à ses conseillers les craintes que lui inspirait le nouveau voïévode de Moldavie qu'il imaginait entièrement soumis aux volontés du sultan : il lui prêtait l'intention de se lancer, avec l'aide des troupes turques et des Tatars de Sāhib Giray qui avaient pris part à la compagne de Moldavie, contre le territoire polonais et le voyait attaquer les forteresses de Bracław (Braclav) et de Winnica (Vinnica)[3].

D'une manière générale, on se perdait en conjectures sur les intentions du "tyran des Turcs" pour la campagne de l'été suivant : retournerait-il en Moldavie pour transformer la totalité de ce pays en *sanğaq* ? Irait-il en Hongrie ou en Silésie en traversant la Pologne, ou encore en Prusse ? "En tout cas, concluait l'évêque de Cracovie dans une lettre du 6 mars 1539 au duc Albert de Prusse, il est certain qu'il viendra sur les frontières mêmes de notre royaume, de sorte que nous ne pouvons avoir l'esprit libre de crainte …"[4].

---

anul 1538" (La Moldavie et les pourparlers polono-ottomans dans un document de 1538), *Studii şi materiale de istorie medie,* VII, 1974, pp. 310, 314.

[1]M. Berindei, G. Veinstein, "Règlements fiscaux et fiscalité de la province de Bender-Aqkerman. 1570", *CMRS,* XXII, 2-3, 1981, pp. 251-328.

[2]Lettre de Cracovie, du 6 mars 1539 publiée in I. Corfus, *Documente privitoare la istoria României culese din arhivele polone, secolul al XVI-lea (Documents concernant l'histoire de la Roumanie tirés des archives polonaises, XVI^e siècle)* (cité *infra* Corfus), Bucarest, 1979, n° 10, p. 13.

[3]*Ibid*., n° 7, p. 9 ; n° 8, p. 10. Même allusion à la menace d'un grand raid tatar dans les lettres de Sigismond à Albert de Prusse et à Joachym de Brandebourg du 6 mars 1539 (il est vrai que le roi en prend prétexte pour ne pas apporter d'aide à la Hongrie) ; *ibid*., n° 9, pp. 11-12 et *doc. cit*., n° 10, p. 13 ; *EFE,* XXXVI, pp. 86-87. Il est à noter que peu avant, au début de 1538, lorsque les gardes-frontières de Czerkasy et Kiev avaient vu "une énorme armée tatare qui franchissait le Dniepr avec des canons et des haquebutes" — en fait pour rejoindre le sultan en Moldavie —, on avait cru aux prémices d'un raid immense contre la Lituanie et convoqué une levée générale autour de Nowogródek (Novogrudok) ; J. Ochmański, *art. cit*., p. 394.

[4]Pierre Gamrat, évêque de Cracovie à Albert, duc de Prusse, Cracovie, 6 mars 1539, *EFE,* XXXVI, n° 584, p. 22.

Certains, comme le castellan de Bełż (Belsk), Nicolas Sieniawski, l'un des principaux chefs de la frontière, trouvaient une justification concrète à leurs inquiétudes dans les travaux de fortification effectués par les Turcs à Bender, sur les frontières (*a confiniis*) du royaume. Il attribuait en outre au sultan le dessein de construire l'été suivant une autre forteresse plus au nord, à Orhei (Orgeev), *septem milliarium ab arce vero confinitanea Braczlaw…*[1]

Mis devant le fait accompli et exprimant l'inquiétude générale, le roi met à profit le cadre préexistant de ses bonnes relations avec le Turc, "l'amitié" et le traité qui l'unissent à lui de longue date, pour tenter de fléchir son redoutable allié et d'en obtenir des assurances : dès avant la campagne de Moldavie, il envoyait un ambassadeur à la Porte, Erasme Kretkowski, dont les instructions, rédigées à Cracovie le 7 mai 1538, comportaient entre autres une protestation contre l'occupation par les Turcs d'Očakov et de quelques autres forteresses "*quae ad Regnum Maestatis Regiae a nullo retroacto tempore pertinent*" et une demande d'évacuation[2]. De même, une fois le Buğaq annexé, un ambassadeur était de nouveau expédié à Istanbul, Thomas Soboczki, chargé par des instructions du 22 décembre 1539, d'intervenir auprès du sultan, après concertation avec le nouveau voïévode, pour lui faire rendre à la Moldavie, moyennant une somme d'argent ou sans contrepartie, les terres qu'il venait d'en détacher[3]. Bien que le voïévode eût dissuadé le roi d'intervenir en sa faveur, un autre ambassadeur, chargé de prendre la suite de Soboczki, Jacob Wilamowski, aura à son tour pour mission de réclamer au sultan le rétablissement de la Moldavie dans ses anciennes frontières (en donnant d'ailleurs pour argument qu'il serait ainsi plus aisé au voïévode d'acquitter son tribut à la Porte !)[4].

Ces demandes ne reçoivent aucune suite. Il est à noter en particulier que dans la lettre adressée par Soliman à Sigismond d'Edirne en juillet 1538, avant le départ pour la Moldavie, en réponse à l'ambassade de Kretkowski, le sultan déclare que "tout ce que comportait le rapport du susdit ambassadeur a été pris en connaissance", mais il ne fait aucune allusion aux prétentions

---

[1] Nicolas Sieniawski à Albert de Prusse, Halicz, 30 oct. 1540, *EFE,* XXXVI, n° 653, p. 91. Le roi Sigismond avait lui aussi, dans deux lettres du 19 juin 1539, attiré l'attention respectivement de Jean Zápolyai et de Ferdinand de Habsbourg sur l'édification par les Turcs d'une forteresse "*in Wallachia* [soit en Moldavie] *non procul a Belgrado* (Aqkerman)", correspondant vraisemblablement à Bender ; Corfus, n° 14, p. 20 ; n° 15, p. 21. Par ailleurs, un peu plus tard, après son retour sur le trône en février 1541 (cf. *infra* n. 68), Petru Rareş, toujours soucieux d'attiser la méfiance du roi de Pologne contre les Turcs, mentionnera à son tour le projet attribué au sultan de construire une forteresse "à l'endroit le plus convenable", face à Orhei (Orgeev) ou à Soroca (Soroki) ; Corfus, n° 42, pp. 71, 73.

[2] I. Bidian, *art. cit.,* p. 312.

[3] Corfus, n° 20 pp. 23-25.

[4] *Ibid.,* n° 21, pp. 25-28.

polono-lituaniennes sur Očakov, héritées, comme nous l'avons vu, des temps du grand-duc Vitold et dont le roi rappelait qu'elles n'avaient jamais été révoquées[1]. Il est clair que pour le sultan ces prétentions qu'il traite par le silence sont nulles et non avenues, que Ğankerman étant tatar au moment où il l'avait occupée, l'affaire relevait de ses seules relations avec son vassal criméen, que le roi de Pologne n'avait rien à y voir. Ce dernier semble se le tenir pour dit puisque ses protestations sur ce point ne seront pas renouvelées.

Si le sultan écarte *a priori* toute ingérence de la Pologne dans ses affaires avec ses vassaux aussi bien criméen que moldave, il a au contraire à cœur de démontrer au roi Sigismond que les événements de 1538 ne sont d'aucune incidence sur leurs rapports bilatéraux, qu'ils se poursuivent sans changement, aussi bons que par le passé. Il en donne ostensiblement des preuves sur toutes les questions qui se présentent : en Transylvanie, Soliman affirme reconnaître les droits du jeune Jean-Sigismond Zápolyai, petit-fils du roi de Pologne, "uniquement pour être agréable" à ce dernier. En Méditerranée, il ordonne à son amiral Khaireddīn Barberousse de respecter les biens patrimoniaux, situés dans les Pouilles, de la reine de Pologne, Bona, une Sforza[2]. Surtout, face aux incursions tatares qui gardent toute leur vigueur après 1538 et paraissent même plus menaçantes encore dans le nouveau contexte, Soliman fait preuve de la même bonne volonté : en ce qui concerne les Tatars dépendant du khan de Crimée (appelés *Caphenses* ou *Praekopenses* dans les sources polonaises), il engage le roi à s'en préserver en acquittant le tribut qui leur était dû et qui avait été négligé depuis plusieurs années — conseil apparemment suivi[3].

---

[1]Soliman I[er] à Sigismond 1[er], Edirne, 19-27 juil. 1538 ; *Archiwum główne akt dawnych* (Archives centrales, actes anciens), cité *infra AGAD ; Archivum Koronne* (Archives de la Couronne), cité *infra Arch. Kor., dział turecki* (section turque), *teczka* (dossier) 59, n° 126, 1 (Abrahamowicz, n° 46, pp. 58-59). Nos vifs remerciements vont à la direction des Archives centrales de Pologne qui nous a permis d'obtenir le microfilm d'un certain nombre de documents publiés sous forme de regestes par notre regretté collègue et ami, le Dr. Abrahamowicz, et de prendre ainsi un contact direct avec ceux-ci, dans leur intégralité, en vue de la présente étude.

[2]*Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 59, n° 126, 1 ; *ibid., teczka* 68, n° 148, 1 : Soliman 1[er] à Sigismond 1[er], Constantinople, 13-22 oct. 1540 (Abrahamowicz, n° 56, pp. 67-68 ; résumé roumain in M. Guboglu, *Catalogul documentelor turçesti (Catalogue des documents turcs),* II : *1455-1829* (cité *infra* Guboglu), Bucarest, 1965, n° 13, p. 7 ; trad. roumaine intégrale in M.A. Mehmed, *Documente turçesti privind istoria Romaniei (Documents turcs concernant l'histoire de la Roumanie),* I : *1455-1774* (cité *infra* Mehmed), Bucarest, 1976, n° 21, pp. 31-34). Les différents éditeurs ont interprété le *Polya* du texte turc comme "Dzyke Pole", alors qu'il s'agit des Pouilles.

[3]Mentions de Tatars *Caphenses* ou *Praekopenses,* par exemple, in *EFE,* XXXVI, n° 584, p. 22 ; n° 633, p. 70. Bernard Pretwicz (cf. n. 59 *infra*) les qualifiera dans son mémorandum de "grands Tatars" (*Tatarowie wielcy*) ; A. Tomczak, "Memorial Bernarda Pretwicza dó króla z 1550 r." (Le mémorandum de B.P. au roi de 1550), *Studia i materialy do hostorii wojskowosci,* VI, 2, 1960, pp. 353, 357. Face aux plaintes du roi contre les incursions répétées des Tatars du khan (cf. Corfus, n° 21, pp. 25-28), le sultan le rappelle à l'obligation d'acquitter le tribut traditionnel aux

Pour les groupes beaucoup plus réduits des Tatars d'Aqkerman (*Bialogrodenses*)[1] et d'Očakov (*Oczakovienses*)[2] qui font l'objet de plaintes incessantes des ambassadeurs polonais à la Porte[3], le sultan les considère comme dépendant directement de lui et donc de ses officiers locaux : il fait état des ordres adressés au *sanǧaqbeǧ* et au *qādī* d'Aqkerman pour que cessent les exactions, que le butin et les esclaves pris soient restitués aux populations de la frontière[4]. Il enverra même un commissaire particulier, le *müteferriqa* Mehmed, chargé d'identifier et de faire libérer tous les esclaves originaires de Pologne pris depuis la compagne de Moldavie, "tant polonais que *rus,* tatars, arméniens et juifs"[5]. Plus tard, le roi dénonçant de nouveau la poursuite des incursions, le sultan fera part de nouvelles dispositions : les *qādī* de la région et les *emīn* (intendants) des échelles avaient désormais ordre de saisir les

---

Tatars ; Soliman 1er à Sigismond 1er, Constantinople, 19-28 mai 1539, *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 64, n° 140, 2 (Abrahamowicz, n° 52, p. 64 ; Guboglu, n° 12, p. 6). C'est lors du rapprochement entre le khan Mohammed Giray 1er et le roi Sigismond, que ce dernier avait accepté le rétablissement du tribut annuel "afin que son royaume soit épargné" : d'après une lettre du khan à Soliman datée par les éditeurs du printemps 1521, le montant annuel était de 15 000 florins ; Archives du Palais de Topkapı, *E. 1308 (1301)/2,* in A. Bennigsen *et als., op. cit.,* p. 111. Nous savons que, comme le suggère le sultan, à la veille de la campagne de Moldavie, ce tribut n'était plus payé par la Pologne : une lettre de Stanislas Górski à Clément Janicki du 10 juin 1538, mentionne la présence à Cracovie d'ambassadeurs du khan (*nunctii a Caesare Praecopensi*) venus se plaindre de ce que le "cadeau" n'avait pas été acquitté depuis trois ans et réclamer des arriérés de 30 000 pièces d'or, faute de quoi le pays serait envahi ; Corfus, n° 4, p. 5. Dans le contexte consécutif à la campagne ottomane de Moldavie, Sigismond semble avoir opté pour la soumission puisque Nicolas Sieniawski peut annoncer à Albert de Prusse le 30 octobre 1540, que le roi avait jugé bon de conclure la même année un traité de paix (*pactum federis*) avec les Tatars (*cum Scittis*) ; *EFE,* XXXVI, *doc. cit.,* n° 653, p. 90. Les objectifs de Sāhib Giray portent alors sur la Moscovie contre laquelle il lance en 1541, avec le concours du transfuge Simeon Belski, une offensive qui s'arrêtera d'ailleurs, à l'Oka ; *EFE,* XXXVI, n° 653, pp. 90-91 ; Ö. Gökbilgin, *op. cit.,* pp. 194-204 ; A. Bennigsen *et als,* op. cit., p. 329.

[1] I. Bidian, *art. cit.,* p. 311.

[2] *Doc. cit., EFE,* XXXVI, n° 584, p. 22. Dans une lettre du 11 avril 1540 au duc de Prusse, Jean Tarnowski, castellan de Cracovie, oppose les Tatars de Perekop soumis au khan aux autres Tatars qu'il caractérise ainsi : "*praedones… quos Kozakos vocant qui incursiones in dicionem Sacrae Maiestatis Regiae facere solebant…*", *ibid., doc. cit.,* n° 633, p. 70. Sur ces petits groupes tatars enre Dniepr et Danube, A. Tomczak, *art. cit.,* pp. 331-332.

[3] Plaintes portées par les ambassadeurs Kretkowski en 1538 (I. Bidian, *art. cit.,* p. 311), Wilamowski en 1539, puis par un autre envoyé du roi, l'interprète arménien Nicolas (Miqola, Mikołaj) ; cf. Soliman à Sigismond, Constantinople, 8-17 avr. 1541, *AGAD, Arch. Kor, dz. turecki, teczka* 69, n° 150, 1 (Abrahamowicz, n° 57, pp. 68-69 ; M. Guboglu, n° 14, pp. 7-8 ; doc. publié également avec traduction française in E. de Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românilor (Documents concernant l'histoire des Roumains)* (cité *infra* Hurmuzaki) suppl. II, vol. 1: *1510-1600,* I. Bogdan, ed., Bucarest, 1893, n° LXV, pp. 150-153) ; cf. aussi *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 68, n° 148, 1.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* Références sur les colonies tatares de Lituanie in J. Ochmański, *art. cit.,* p. 383 et n. 271-271.

esclaves originaires de Pologne qu'on tenterait de faire passer et d'arrêter ceux qui en faisaient le trafic[1].

Pour résoudre le problème, le sultan s'en remettait ainsi à l'efficacité de ses agents : de par leur nature même, la prise du butin chez autrui, les incursions tatares n'appelaient pas comme remède la fixation de la frontière. Mais il en allait différemment d'un autre type d'intrusion que la Pologne-Lituanie se plaignait d'avoir à subir simultanément et dans lequel, non plus seulement des Tatars, mais des sujets ottomans originaires de Kili, d'Aqkerman et même d'au-delà du Danube, se trouvaient impliqués. C'est ce type d'intrusion qui va amener le sultan à tenter de délimiter les territoires et à se heurter ainsi aux prétentions lituaniennes sur Očakov et les pays entre Bas-Dniestr et Bas-Dniepr qu'il avait spontanément éludées :

> Chaque année, écrivait Soliman au roi, en se faisant l'écho des représentations de Wilamowski, certains troupeaux de moutons provenant des régions de Kili et d'Aqkerman passent le Dniestr et pénètrent dans votre pays; or parmi ces troupeaux passent également, sous l'apparence de propriétaires de moutons, des Tatars et des *levend* (éléments irréguliers) de Dobruğa, d'Aqkerman et de Kili, et ils malmènent et oppriment également vos sujets.[2]

Le phénomène n'est pas présenté comme nouveau, mais il est probable qu'il avait pris de l'ampleur avec le temps, tandis que Kili et Aqkerman cessaient d'être de simples têtes de pont militaires et marchandes pour devenir des foyers de colonisation agricole et pastorale, appelés d'ailleurs à un grand développement et à jouer rapidement un rôle notable dans l'approvisionnement en viande d'Istanbul et d'Edirne[3]. En outre, cette sorte

---

[1]Soliman à Sigismond, Edirne, 26 fév.-7 mars 1543 (Abrahamowicz, n° 72, pp. 81-83 ; Hurmuzaki, suppl. II, 1, n° 85, daté du 8 mars-6 avr. 1543, trad. pol., pp. 167-170 ; trad. française, pp. 170-172). Mesures rappelées dans une autre lettre de Soliman à Sigismond, conservée seulement dans une trad. latine non datée ; *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 87, n° 179 (Abrahamowicz, n° 78, pp. 86-88 ; Guboglu, n° 22, pp. 10-11).

[2]*Doc. cit., ibid., teczka* 64, n° 140, 2 ; cf. aussi *doc. cit., teczka* 68, n° 148, 1. Le sultan parle de "fauteurs de troubles" (*ehl-i fesād*) qui étaient passés avec les bergers "et avaient causé des torts et des dommages au pays de Pologne, à ses sujets et à ses troupeaux". Pour les instructions données par le roi sur ce point à Wilamowski en 1539, cf. Corfus, n° 21, pp. 27-28.

[3]On donnera une idée du développement agricole et pastoral de la région dans les premières décennies de la domination ottomane en comparant quelques chiffres des recensements de 1542 et de 1570 (*BBA, Tapu ve Tahrir,* n^{os} 215, 483) : pour la circonscription de Kili, le premier cite deux villages et le second quatre ; pour celle d'Aqkerman, ils font état respectivement de 13 et de 34 villages. Le *qazā* de Bender comprenait, en 1570, 22 villages dont 17 au moins apparaissent comme des créations postérieures à la conquête ottomane. Outre les villages, se sont développés, surtout aux alentours d'Aqkerman, des *čiftlik* (exploitations agricoles) au nombre de 193 en 1570 et dont la plupart semblent s'être constitués entre les deux recensements. La circonscription de Kili comprenait en outre des campements d'hiver (*qıšlaq*), unités à la fois de culture et d'élevage, au nombre de 48 en 1570, dont 22 situés en territoire moldave ; N. Beldiceanu, M. Cazacu, J.-L. Bacqué-Grammont, *art. cit.,* p. 48, n. 2, 3 ; G. Veinstein, "Les *čiftlik* de colonisation dans les

d'invasion que représentait l'arrivée de ces bergers transhumants en provenance des enclaves ottomanes devait être particulièrement insupportable pour les populations frontalières traumatisées par les événements de 1538, d'autant plus que l'avance des bergers s'accompagnait d'actes de brigandage que le sultan en distinguait nettement, œuvre d'éléments incontrôlés causant "des torts et des dommages au pays de Pologne, à ses sujets et à ses troupeaux". Une idée de l'émoi causé par ces exactions nous est donnée par le capitaine de Kamieniec, Nicolas Iskrzycki, qui écrit le 7 avril 1539 à Albert de Prusse :

> pour l'été, les Turcs de Dobroudja et de Bielgorod préparent une expédition en Podolie pour s'approvisionner en moutons. Si pour éviter cette prise, on replie les moutons à toute vitesse […] pour les parquer dans les champs déserts près de Bracław, l'Empereur [le sultan] voudra se diriger vers cette localité, vers la Lituanie et vers Lublin…[1]

D'autre part, il faut peut-être voir non seulement un profitable larcin mais une réaction de type cosaque contre la présence des troupeaux turcs, dans un meurtre que dénonce le sultan dans sa lettre au roi de juillet 1538 : celui perpétré par des "mécréants" de Bracław à l'encontre d'un agent du fisc ottoman, le percepteur de la taxe sur les moutons (*qoyun ʻāmili*), assassinat qui s'était accompagné du vol de 60 000 aspres[2].

Face à ce grief nouveau formulé par les ambassadeurs polonais, le sultan se déclare une fois de plus prêt à donner satisfaction sans délai à son allié. On relève néanmoins un changement d'attitude entre les deux lettres impériales qui font suite à l'ambassade de Wilamowski : dans la première, de mai 1539, il disait avoir commandé au *sanğaqbeğ* d'Aqkerman, Hasan, de ne plus laisser "un seul mouton ni un seul des Tatars ou des *levend*" passer sur le

---

steppes du nord de la mer Noire au XVI[e] siècle", in *Pr. Ö. L. Barkan'a armağan, Iktisat Fakültesi Mecmuası,* XLI, 1-4, sept. 1982-oct. 1983, Istanbul, 1984, pp. 177-210. Dans le même temps, le *qazā* de Ğankerman ne voit pas la création de villages mais au moins de bergeries (*saya, oda*) que les Ottomans ont commencé à établir dans la steppe, peut-être dès avant leur occupation de la forteresse tatare. Les registres de biens pillés par les Polonais aux sujets du sultan dans cette zone, dressés par l'administration ottomane, font apparaître le grand nombre de ces bergeries et l'importance du bétail (chevaux, moutons bovins) qu'elles produisaient dans les premières années suivant l'occupation de Ğankerman. Ils montrent en outre que plusieurs d'entre elles étaient dès lors aux mains de bouchers (*qassāb*) d'Edirne et d'Istanbul ; cf. notamment *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 114, n° 126, 8-17 juin 1548 (Abrahamowicz, n° 110,1, pp. 111-112) ; *id., teczka* 132, n° 253, 6; 4-13 sept. 1549 (Abrahamowicz, n° 112, pp. 113-114) ; *ibid, teczka* 133, n° 255 ; 4-13 sept. 1549 (Abrahamowicz, n° 113, p. 114).

[1] *EFE,* XXXVI, n° 586, p. 25 ; N. Iorga, *op. cit.,* appendice, pp. 346-348. La lettre parle textuellement de replier les moutons "au-delà du Danube (*za Dunay*)" mais l'auteur semble avoir confondu avec le Dniestr.

[2] Soliman 1[er] à Sigismond 1[er], Edirne, 19-27 juil. 1538, *AGAD, Arch. Kor. dz. turecki, teczka* 57, n° 123, 1 (Abrahamowicz, n° 47, pp. 59-60).

territoire du roi[1]. En revanche, dans la seconde, datée d'octobre de l'année suivante, il envisage la question de façon fort différente, prenant cette fois en compte le point de vue des bergers eux-mêmes qu'il semble avoir découvert entre-temps.

> les propriétaires des moutons rétorquent, écrit-il : 'les lieux que nous faisons parcourir à nos moutons n'entrent pas dans les limites des frontières de la Pologne; ils sont dans les frontières [du territoire dépendant] de la forteresse d'Özü qui était auparavant dans la possession des khans tatars (*sābiqa tatar hanları tasarruf idegeldikleri*) ; d'autre part, les lieux se trouvant en deçà du Dniestr appartiennent traditionnellement aux voïévodes de Moldavie'.[2]

Protestant de son ignorance, Soliman se refuse à prendre parti : "jusqu'à présent, reconnaît-il, on ignore à mon Seuil de la Félicité la situation véritable de ces régions". Il invite alors le roi à régler le litige en constituant avec lui une commission de délimitation, afin, poursuit-il, que :

> une fois les frontières connues […] des avertissements soient donnés aux propriétaires des moutons pour que dorénavant ils ne leur fassent plus passer les frontières de Pologne, sans votre consentement, qu'ils les fassent paître en deçà des frontières qui auront été fixées et qu'ainsi ils ne causent plus de torts ni de violences à vos territoires.

Désormais seuls franchiraient cette frontière les bergers turcs qui y auraient été autorisés par les agents polonais et ils auraient à acquitter une taxe de pâturage (*resm-i otlaq*) en faveur du roi[3].

LA TENTATIVE DE DÉLIMITATION DE L'AUTOMNE 1542

Cette opération de fixation de frontière entre les Turco-Tatars d'une part, les Polono-Lituaniens d'autre part, est la première de ce genre. C'est principalement la documentation ottomane — la correspondance du sultan et du *sanğaqbeğ* de Silistre — qui nous permet de la reconstituer de manière

---

[1]Soliman 1er à Sigismond 1er, Constantinople, 19-28 mai 1539, *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki teczka* 64, n° 140, 2.

[2]Soliman 1er à Sigismond 1er, Constantinople, 13-22 oct. 1540, *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 68, n° 148, 1.

[3]*Ibid*. Le droit de pâturage comme la dîme sur la production revient au souverain de la terre. On le vérifie dans le cas analogue des sujets ottomans ayant des "campements d'hiver" en territoire moldave (cf. *supra* p. 171, n. 3) : ils acquittent la dîme et le droit de pâturage en faveur du voïévode de Moldavie ; *doc. cit., BBA, TT 483,* p. 149.

assez détaillée, cette documentation répondant ainsi aux attentes de Bertold Spuler dans son étude de 1941[1].

L'idée de délimiter la frontière avait été exprimée pour la première fois à Istanbul, en liaison avec la question des pâturages, dans les entretiens entre Wilamowski et le grand vizir Lūtfi pacha. L'ambassadeur avait aussitôt compris que les Turcs étaient décidés dès le départ à limiter au maximum les prétentions polonaises et à ne rien céder sur ce qu'ils considéraient comme leur bon droit. A son retour en Pologne, il se fait l'écho, dans une lettre adressée au roi, de Kamieniec, le 27 novembre 1540, d'altercations révélatrices entre les "pachas" et un certain Sa'īd begī, en fait un ancien captif polonais du nom de Jean Kierdej, passé à l'Islam et devenu interprète de la Porte[2] : alors que les vizirs voulaient "s'avancer beaucoup dans ces champs, disant qu'ils avaient tous été tatars ou moldaves", en prenant argument de l'existence de "tombeaux tatars construits en pierre" et par ailleurs de moulins moldaves, l'interprète renégat aurait soutenu un point de vue plus favorable à la Pologne, ce qui lui aurait valu de ses interlocuteurs cette accusation : "tu as plutôt l'air d'un mécréant (*kāfir*) que d'un musulman !…"[3]

Prêt à régler la question immédiatement, le grand vizir avait envoyé l'ordre à Lūtfi, alors en train d'effectuer un recensement du *sanğaq* de Silistre[4], de se joindre à Wilamowski, sur le chemin de son retour en Pologne, pour "examiner la situation et en prendre une juste connaissance"[5]. L'ambassadeur avait écarté la proposition en arguant de son absence d'instructions à ce sujet. Ordre avait alors été donné par la Porte au *sanğaqbegī* et au *qādī* d'Aqkerman d'attendre les émissaires que le roi de Pologne enverrait sur place, puis de se rendre avec eux sur les "lieux du litige" et de déterminer la frontière en prenant conseil de personnes "compétentes et impartiales". Ils y placeraient des bornes (*'alāmet*), "de sorte que la frontière entre les deux parties étant connue et fixée, il n'y ait plus de contestations et de querelles à tout moment, de part et d'autre, du fait des sujets (*re'āyā*) et des chefs (*begī*) des frontières…"[6]

---

[1] B. Spuler, *art. cit.*, p. 152 ; M.-P. Pedani, *Dalla Frontiera al Confine,* Venise, Herder, 2002.

[2] Jean Kierdej était fils de Sigismond, staroste de Trembowla. Il avait été pris en captivité en 1498, lors de la campagne ottomano-moldave contre la Pologne. Devenu musulman et serviteur du sultan, il sera chargé par ce dernier de missions dans son pays d'origine ; cf. Corfus, n° 18, p. 23. *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki teczka* 62, n° 134, 1 (Abrahamowicz, n° 50, p. 62 ; Guboglu, n° 11, p. 16). Cf. *infra* p. 185, n. 1.

[3] Corfus, n° 25, pp. 31-33.

[4] Le registre abrégé du *sanğaq* de Silistre (*TT 215*) auquel il a été fait allusion plus haut (cf. *supra* n. 40) et qui est daté du 15 juil.-12 août 1542, apparaît comme un résulat du travail de ce recenseur.

[5] *Doc. cit.*, Corfus, n° 25, pp. 31-32 ; *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 68, n° 148, 1.

[6] *Ibid.*

L'affaire réapparaît dans une lettre de Sigismond au sultan du 20 avril 1541, lui demandant d'envoyer la délégation promise et indiquant que son propre émissaire attendrait ceux du sultan "*in finibus Regni et Magni Ducatus nostri Litvaniae*"[1]. Puis nous apprenons qu'un envoyé du roi de Pologne du nom de Šīrmerd se rend sur place à la fin avril 1542 "pour examiner la question de la frontière de la Pologne par rapport à Ǧankerman et à la Moldavie"[2]. Dans la même période, le *sanǧaq* indépendant d'Aqkerman ayant été entre-temps supprimé, la Porte confie la question à ʻOsmān šāh qui est à la fois *sanǧaqbeḡ* de Silistre et d'Aqkerman[3], ainsi qu'aux *qādī* d'Aqkerman et de Bender[4].

Soucieuse d'assurer la validité légale des opérations, la Porte mettait en place une procédure très analogue à celle en vigueur dans les tribunaux islamiques de l'Empire : non seulement deux *qādī* assistaient le *sanǧaqbeḡ*, dont la présence assurerait une caution juridique aux décisions prises, mais, comme dans un procès ordinaire, ces juges seraient éclairés "sur la réalité de

---

[1]Corfus, n° 27, p. 35.

[2]Soliman 1er à Sigismond 1er, Constantinople, 10-18 mai 1539, *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 63, n° 137, 1 (Abrahamowicz, n° 51, p. 63).

[3]Le *sanǧaqbeḡ* de Silistre, ʻOsmān šāh apparaît comme chargé de fixer la frontière à partir du 17 avril 1542 ; lettre de Soliman à Sigismond, regeste latin, Abrahamowicz, n° 59, pp. 70-71 ; Guboglu, n° 15, p. 8. Il se donne expressément le titre de *sanǧaqbeḡ* de Silistre, d'Aqkerman et autres villes dans une lettre du 28 oct. 1542 ; Abrahamowicz, n° 67, pp. 76-77. Il est vrai qu'un *sanǧaqbeḡ* d'Aqkerman est encore mentionné dans une lettre du sultan au roi du 26 fév.-7 mars 1543, mais tout laisse penser qu'il s'agit d'un lapsus ; *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 72b, n° 157b, 2. Dans ces conditions, la dernière mention d'un *sanǧaqbeḡ* d'Aqkerman fournie par la correspondance de Soliman est celle de sa lettre au roi du 19-28 mai 1539, qui lui attribue le nom de Hasan ; *doc. cit., AGAD, Arch. Kor. dz. turecki, teczka* 64, n° 140, 2; mais par ailleurs un rapport de Mathias Lobozky à Ferdinand de Habsbourg du 23 décembre 1541 cite encore un *sanǧaqbeḡ* de Kili du nom de "Malcoczovycz" (Malqočoġlu) ; Hurmuzaki, II, 1, n° 189, p. 223. La question se pose de savoir si le Hasan de mai 1539 était le premier ou le second *sanǧaqbeḡ* d'Aqkerman : le nom de Hasan *beḡ* figure bien sur l'inscription de Bender commémorant l'édification de la forteresse mais il semble s'y rapporter — bien curieusement d'ailleurs — non au *sanǧaqbeḡ* mais au *qādī* de cette place ; M. Guboglu, "L'inscription turque de Bender…", *art. cit.,* pp. 184-185. En outre, selon la lettre citée de Tarnowski à Albert de Prusse du 11 avr. 1540, Soboczki aurait obtenu lors de son ambassade à Istanbul en 1539 la destitution et le remplacement du premier *sanǧaqbeḡ* de la nouvelle province, qui aurait, contre la volonté du sultan, adressé des menaces à Pretwicz, staroste de Bar et à d'autres sujets du roi ; *doc. cit., EFE,* XXXVI, n° 633, p. 70. Une autre question serait d'établir si Hasan et le Malqočoġlu de 1541 sont une seule et même personne. Quoi qu'il en soit, la suppression du *sanǧaq* d'Aqkerman par fusion avec celui de Silistre à laquelle nous assistons ici, n'est que provisoire : un *sanǧaq* distinct réapparaît, par exemple, en 1553 ; Hurmuzaki, suppl. II, 1, p. 204.

[4]Première mention de cet ordre in *doc. cit.,* Abrahamowicz, n° 59 du 17 avr. 1542. L'ordre du sultan à ʻOsmān šāh et aux *qādī* d'Aqkerman et de Bender sera rappelé dans la lettre de Soliman 1er à Sigismond, de Constantinople, 10-19 nov. 1542 ; *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 78, n° 161, 1 (Abrahamowicz, n° 68, pp. 77-79 ; Guboglu, n° 18, p. 9 ; Mehmed, n° 23, pp. 35-37). Nous ne possédons pas l'ordre lui-même mais le contenu en est rappelé dans un ordre postérieur au même *sanǧaqbeḡ* de Silistre du 10-19 nov. 1542, dont une copie était parvenue en Pologne ; *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 77, n° 164, 2 (Abrahamowicz, n° 69, pp. 79-80).

la situation" par des hommes d'expérience et de confiance, issus de la garnison et des habitants "bien informés" d'Aqkerman, destinés à tenir la place habituelle des témoins. Enfin, la partie adverse serait représentée par les délégués que, dans la lettre du 17 avril 1542, Soliman demandait au roi de Pologne de dépêcher[1]. Après, semble-t-il, quelques tâtonnements, le dispositif se mettait en place.

A la réception de ses instructions, le *sanǧaqbeḡ* de Silistre en avait donné part au roi de Pologne, lui envoyant en outre copie du firman correspondant par l'entremise de son serviteur, le voïévode Mesīh[2]. La réponse du roi au *sanǧaqbeḡ* était, d'après les allusions qui y sont faites ultérieurement dans la correspondance turque, entièrement positive : il donnait une pleine approbation aux dispositions commandées par le sultan et annonçait qu'il mandatait de son côté "son *beḡlerbeḡ* et dix de ses *beḡ*". Ce titre de *beḡlerbeḡ* s'appliquait à Nicolas Sieniawski (appelé aussi par les Turcs *panhoroj*)[3]. D'autre part nous apprendrons par la suite que le staroste de Bar, Bernard Pretwicz, figurait parmi les dix autres *beḡ,* probablement des starostes eux aussi[4].

---

[1] *Doc. cit.,* Abrahamowicz, n° 59. Sur la procédure dans les tribunaux musulmans : E. Tyan, *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam,* Leyde, 1960 ; R. Jennings, "Kadi court and legal procedure in seventeenth-century Ottoman Kayseri", *Studia Islamica,* 48, 1978, pp. 133-172.

[2] ʻOsmān šāh à Sigismond 1er, Abrahamowicz, n° 64, pp. 74-75. La date de novembre 1542 proposée par Abrahamowicz est manifestement trop tardive : la lettre a dû être écrite par le *sanǧaqbeḡ* à la réception du firman impérial (cf. *supra* n. 55) or celui-ci devait être lui-même à peu près contemporain de la lettre de Soliman à Sigismond du 17 avril ; *doc. cit.,* Abrahamowicz, n° 59.

[3] Le titre de *beḡlerbeḡ* (litt. *beḡ* des *beḡ*) correspond au grade supérieur dans la hiérarchie des gouverneurs provinciaux de l'Empire ottoman. Appliqué par les Turcs à Sieniawski, il exprime que ce dernier était un serviteur important du roi, supérieur aux autres chefs frontaliers polono-lituaniens qui l'entouraient. Le terme de *panhoroj* (ou *horoji* ou *horoju*) reproduit par les Ottomans, est construit sur *pan* (maître, seigneur) et *chorąży* (ukr.: *horuži,* porte-étendard). De fait, Nicolas (Mikołaj) Sieniawski (né autour de 1489, mort en 1569) était depuis 1537 castellan de Bełż et avait depuis 1539 le titre de *hetman* de campagne de la Couronne (*hetman polny koronny*). Il devient en 1542 voïévode de Bełz… ; A. Tomczak, *art. cit.,* p. 341, n. 58 ; G. Rhode, "Ein Brief des 'Tatarenschrecks' Bernhard von Prittwitz an Herzog Albrecht von Preußen", *Zeitschrift für Ostforschung,* XXI, 1972, p. 123 n. 7.

[4] Ce personnage dont il sera de nouveau question plus loin joue un rôle majeur dans la lutte contre les Turcs, les Tatars et les Moldaves à l'époque considérée et entrera dans la légende à ce titre. Né à une date inconnue, il est issu d'une famille silésienne attestée dès la fin du XIIIe siècle. La forme allemande de son nom que lui-même utilise est Prittwitz mais les sources donnent diverses autres formes polonisées et ukrainisées : Pretwicz, Pretficz, Pretvic, Prethwicz, Pretwic, etc.; dès 1526, le personnage apparaît comme lié à la reine Bona qui l'envoie à cette date soutenir en Bohême la candidature de Sigismond à la couronne de Venceslas. A partir de 1531, il est cité comme guerrier noble (*towarzysz*) à la tête d'une petite troupe particulière, agissant déjà en relation avec Nicolas Sieniawski. A partir de 1537, il poursuit son activité guerrière en tant que "chef de cavalerie" (*rotmistrz*) : deux de ses soldats figurent parmi les victimes d'un accrochage entre Moldaves et Polonais sur le Siret, le 1er février 1538, combat auquel Sieniawski est lui aussi présent (Hurmuzaki, suppl. II, 1, n° LVI, p. 104). En 1540, il obtient de la reine la starostie de Bar

Le roi aurait en outre poussé la confiance et la complaisance jusqu'à ne pas vouloir fixer la frontière lui-même et à s'en remettre aux témoins turcs : "faites une enquête auprès des vieillards et des hommes de bien de ces lieux, aurait-il écrit à ʻOsmān šāh, et fixez la frontière de manière juste en vous conformant à l'amitié."[1]

Comme les deux parties en avaient exprimé le voeu, les experts furent en effet consultés du côté turc. Nous savons précisément que le *sanǧaqbeḡ* fit appel au témoignage de cinq habitants expressément nommés d'Aqkerman : deux officiers de la forteresse, l'*aġa* des *ʻazab* Haydar et le *ketkhüdā* Habīb ; deux *hāǧǧı,* musulmans ayant accompli le pèlerinage, Ibrāhīm et Mehmed, et un Tatar du nom de ʻAlī. Deux habitants de Ǧankerman furent également consultés : l'*aġa* Mahmūd et le *müʼezzin* Khoǧa, ainsi qu'"un grand nombre de personnes dignes de foi de la population de ces forteresses"[2]. Leur conclusion fut la suivante :

> la frontière en question touche au lieu nommé Savran (*zikr olunan sınur Savaran nām yere varır*). Du côté droit [c'est-à-dire vers l'est], elle va jusqu'au Bug (Aqsu) ; de là au Dniepr (Özü suyu) et de là à la mer Noire. Du côté gauche [c'est-à-dire vers l'ouest], la frontière va jusqu'à la vallée appelée vallée des moulins (Deḡirmen deresi) et jusqu'au Dniestr (Turlu suyu) juste en aval de Davudova qui fait partie du pays moldave…' [et les témoins ajoutaient :] "les khans tatars contrôlent cette zone depuis plus de 30 ou 40 ans [référence, semble-t-il à la création de Ǧankerman]… Le roi de Pologne et le *beḡ* de Moldavie n'ont rien à y voir.[3]

(anciennement Rów), place située dans les possessions de cette dernière, tout en gardant son rôle de *rotmistrz*. Il restera à ce poste jusqu'en 1552. Il acquiert en outre, par un don du roi (A. Tomczak, *art. cit.,* p. 337) ou grâce à un prêt du duc de Prusse, en plus de quelques villages, la petite ville de Szarawka (Saravka) en Podolie où sa présence est attestée en juillet 1544 (*EFE,* XLIX : *1542-1548,* C. Lanckorońska, ed., Rome, 1980 ; il signe comme "Hauptman auf Bar und Sarawkii" une lettre à Albert de Prusse du 9 fév. 1545 ; *ibid.,* n° 486, p. 111). De 1552 à sa mort en 1561, il sera staroste de Trembowla, place plus éloignée de la frontière ; cf. S. Olgerbrand, ed., *Encyklopedia powszechna,* Varsovie, 1902, XII, p. 309 ; A. Tomczak, *art. cit.,* pp. 328-357 ; G. Rhode, *art. cit.,* pp. 127-133. Mis à part Pretwicz et Sieniawski, nous n'avons pu établir les noms des neuf autres membres de la commission polonaise. Il est cependant probable, que figuraient parmi eux une part au moins des starostes que Pretwicz lui-même présente comme les principaux défenseurs de la frontière sous l'égide de Sieniawski : les princes Semen Proński, staroste de Bracław et de Winnica en 1540, Bohusz Korecki, Dimitri Wiśnowiecki, staroste de Czerkasy et de Kaniów (cf. n. 97) et Fedor Sanguszko (cf. n. 94), staroste de Włodzimierz ; A. Tomczak, *art. cit.,* p. 344.

[1] Références à la lettre du roi in *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 78, n° 165, 1 ; *teczka* 77, n° 164, 2 ; et *AGAD, Arch. Kor., dz. tatarski, karton* 65, *teczka* 5, n° 581, 2 : lettre de ʻOsmān šāh à Nicolas Sieniawski, 3 sept. 1542 (Abrahamowicz, n° 62, p. 73).

[2] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 77, n° 164, 2.

[3] *Ibid.* et *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 78, n° 165, 1.

Ces experts ne faisaient que confirmer la position des bergers transhumants, reprise dès le début par la Porte, selon laquelle le territoire de Ğankerman, possession des Tatars depuis plus de deux générations, rejoignait à l'ouest les possessions traditionnelles des voïévodes de Moldavie et s'étendait donc jusqu'au Dniestr ; mais, pour laisser de côté ce qui concernait la frontière tataro-moldave, ils précisaient les limites nord et nord-est de ce domaine : entre Dniestr et Bug (Boh), la frontière passait à la hauteur de la Savran[1], puis elle suivait le cours du Bug jusqu'à son embouchure ; enfin les terres séparant le cours inférieur du Dniepr de la mer Noire relevaient également du khan de Crimée.

Il est à noter que le sultan passe sous silence la question de savoir si le territoire ainsi défini est encore sous domination du khan de Crimée ou si l'occupation ottomane de Ğankerman (elle-même non explicitée) a entraîné non seulement la constitution d'un *qazā* ottoman dépendant de cette place, mais aussi l'annexion par les Turcs de l'ensemble du "territoire" de Ğankerman, c'est-à-dire de toutes les anciennes terres tatares entre Ğankerman et le Dniestr[2]. Les "experts" avaient fait état dans leur témoignage d'un double régime fiscal que Soliman évoquait ainsi :

> les khans perçoivent la taxe de pâturage (*resm-i otlaq*) sur ceux qui font paître les moutons, ainsi que les biens en déshérence (*beyt ul-māl*) et les autres droits

---

[1]Savran qui est désigné dans nos documents tantôt comme un "lieu" *(mevzi', yer*), tantôt comme une rivière, est en fait un affluent de la rive droite du Bug méridional, au débouché duquel existe à l'heure actuelle une localité du nom de Savran ; cf. étude hydrographique in N.M. Popp, *Transnistria, incercare de monografie regionala (La Transnistrie, essai de monographie régionale),* Bucarest, 1943, pp. 68-71.

[2]Le chroniqueur de Sāhib Giray, relatant le retour du khan après la campagne de Moldavie, présente encore à cette date le Dniestr comme la frontière du territoire tatar : "après avoir passé le Dniestr et être entré en territoire tatar…" (*Turlı suyın gečüb tatar sınırın gečdikden soñra*) ; Ö. Gökbilgin, *op. cit.,* pp. 31, 171. Néanmoins sur une partie de ce territoire est constitué le *qazā* ottoman de Ğankerman dont des rapports des *qādī* de Hırsova (Hîrşova) et d'Aqkerman, de peu postérieurs à 1549, nous apprennent qu'il comprenait Deligöl (cf. *infra* n. 70) et Khoğa beğ (autre forme de Hāğğı beğ-Odessa) ; *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, tecza* 134, n° 256 (Abrahamowicz, n° 128, I et V, pp. 127 et 129). Quant au registre de recensement de 1570, il donne pour limite à la circonscription une rivière du nom de Sarısu qui ne nous est pas précisément conue, mais qui pourrait correspondre d'après les indications qui précèdent au Kogil'nik. Par ailleurs, à la même date, la zone située entre ce Sarısu et le Dniestr (*arāzi der mābeyn ab-i Turlı ve Sarısu*) est présentée comme dépendant du *qazā* de Bender : il apparaît donc qu'il n'y a pas alors de *vacuum* entre le *qazā* de Ğankerman et le reste des possessions ottomanes de la région ; *BBA, TT 483,* ff. 114, 174. Nous ignorons si, à cette date, le khan tatar conserve quelques droits fiscaux dans l'espace considéré. Par ailleurs, la présence du troupeaux du khan dans le région de Ğankerman est encore attestée en 1552 : le 20 janvier, le *qādī* de cette place se voit reprocher par le sultan, sur une plainte de Devlet Giray, d'avoir insulté un homme du khan et d'avoir volé 400 moutons relevant du domaine (*beyt ul-māl*) de ce dernier ; Bibliothèque du Musée de Topkapı, *KK 888,* f. 10r.

> casuels (*bād-i havā*). Quant à la taxe sur les moutons (*'ādet-i aġnām*), elle est perçue au bénéfice de mon fisc…[1]

Ces dispositions exprimaient clairement que le souverain de la terre, bénéficiaire de la taxe de pâturage et d'autres revenus liés à la souveraineté, était le khan ; le sultan se contentait de la taxe sur les moutons que les propriétaires lui devaient dans la mesure où ils étaient sujets ottomans : telle était la situation ancienne que le sultan décrit encore au présent en 1542 mais sans préciser (ce qui n'est d'ailleurs pas son propos) si elle est appelée à se poursuivre. Dans ces conditions, il n'apparaît pas clairement si le sultan fixe cette frontière en tant que souverain direct ou que suzerain du khan tatar.

A cette fin, le *sanğaqbeğ* de Silistre se met en route "pour le lieu du litige" avec les deux *qādī* et "des hommes capables et bien renseignés venus des forteresses d'Aqkerman, Kili et Özü"[2]. Il traverse le Dniestr à Bender : il semble qu'il y soit arrivé le 27 août et qu'il ait envoyé de là, par l'intermédiaire de son serviteur le voïévode Ferhād, un message à Sieniawski, Pretwicz et aux autres commissaires polonais, leur annonçant — non sans optimisme — qu'il serait deux jours après sur la Savran et leur demandant de faire de même[3].

Sur sa route, apparemment avant le passage du Dniestr, 'Osmān šāh avait reçu une lettre de Petru Rareş, réinvesti voïévode de Moldavie en février 1541[4], avec ces mots :

> prenez-garde ! Ne passez pas sur l'autre rive, car les *beğ* de Pologne sont venus accompagnés de 12 000 hommes et animés d'intentions traîtresses : il n'y aucune chance qu'ils veuillent fixer la frontière.[5]

---

[1] "*Anda qoyunları yürüyenlerin resm-i otlaġın ve beyt ul-mālin ve sā'ir bād-i havāsın hanlar alub 'ādet-i aġnāmları hāssa-i hümāyūnum ğānibinden zabt olunur…*" ; *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 78, n° 165, 1. Sur l'adéquation dans l'optique ottomane entre souveraineté sur la terre et droit de percevoir la taxe de pâturage, cf. les deux cas de sujets ottomans faisant paître leurs moutons soit en Pologne soit en Moldavie in n. 45 *supra*.

[2] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor. dz. turecki, teczka* 77, n° 164, 2.

[3] Nous nous appuyons sur la lettre non datée écrite en russe par le *sanğaqbeğ* de Silistre à Sieniawski, Pretwicz et aux autres commissaires chargés de la délimitation. D'après le contenu, la lettre semble avoir été écrite à Bender où l'auteur dit être arrivé le 15 du même mois. Comme on verra que 'Osmān šāh parvient sur le Deligöl le 22 *ğemāzī ül-evvel* 949 (3 sept. 1542), nous en concluons qu'il faisait allusion au 15 *ğemāzī ül-evvel* 949, soit au 27 août 1542. Le *sanğaqbeğ* aurait sous-estimé les distances en croyant pouvoir arriver en deux jours de Bender à la Savran ; Abrahamowicz, n° 65, pp. 75-76.

[4] Petru Rareş fut probablement nommé par le sultan fin décembre 1540 ; il fut investi des emblèmes du pouvoir à Edirne début janvier 1541 et enfin fit son entrée à Suceava le 21-22 février 1541 ; L. Şimanschi, ed., *op. cit.*, contrib. de C. Rezachevici, pp. 201, 203 ; Şt. Gorovei, *Petru Rareş (1527-1538 ; 1541-1546)*, Bucarest, 1982, pp. 182-184.

[5] Cet épisode est absent de la relation des événements que le sultan donne au roi de Pologne dans sa lettre du 10-19 novembre 1542, *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 78, n° 165, 1. Il ne figure que dans le rappel des événements fait par le sultan dans son ordre de la même date au

Continuant sa route sans se laisser impressionner, le *sanğaqbeğ* était parvenu, à quatre jours de marche de Bender (soit le 31 août) en un lieu nommé Deligöl, "à proximité d'une sépulture de l'Islam appelée Danyal Ata"[1]. Il s'y établit pour fixer avec ses partenaires les modalités de la rencontre.

Selon son propre récit, il y reçoit un messager porteur d'une lettre de Sieniawski l'interrogeant sur la date et le lieu de leur rencontre (peut-être n'avait-il pas reçu ce message antérieur du *sanğaqbeğ* auquel nous avons fait allusion ou ne lui paraissait-il pas suffisant). Il voulait également savoir quel nombre d'hommes l'accompagnait pour y conformer sa propre escorte : comme nous possédons une lettre adressée le 3 septembre, d'un lieu non spécifié, par ‘Osmān šāh à Sieniawski, répondant précisément à ces questions, nous supposons qu'elle n'est autre que la réponse faite dans ces circonstances par le *sanğaqbeğ* et que ce document fut donc émis sur le Deligöl[2].

Cette lettre nous apprend d'ailleurs que le message de Sieniawski avait été suivi d'une lettre du roi de Pologne lui-même au *sanğaqbeğ*, lui précisant que ses émissaires arriveraient sur la frontière le 26 septembre (15 *ğemāzī ül-ākhır 949*). Dans ces conditions, la réponse d‘’Osmān šāh au "porte-étendard" est qu'il se rendra à cette même date avec 300 hommes “sur les lieux (*mevzi‘*) nommés Savran et Kodyma (Kidmen)"[3].

A partir de ce point, on relève quelques divergences entre la version des faits donnée par le rapport du *sanğaqbeğ* au sultan[4] et celle qui se dégage de deux lettres en russe du même *sanğaqbeğ* aux commissaires polonais, conservées par ailleurs.

Selon la première version, la réponse d’‘Osmān šāh à Sieniawski aurait été portée à ce dernier par le voïévode Ferhād déjà cité comme émissaire du *sanğaqbeğ* auprès des Polonais, accompagné "de 15 hommes de garnison pris dans la population des forteresses". Cinq jours après (soit le 8 septembre), le *sanğaqbeğ* reçoit un nouvel envoyé de Sieniawski, Przewalski (Porčalcqi dans

---

sanğaqbeğ de Silistre — ordre dont une copie parviendra d'ailleurs au roi de Pologne qui ainsi n'ignorera pas l'initiative du voïévode ; *doc. cit., ibid., teczka* 77, n° 164, 2. Nous verrons que le voïévode intervient par ailleurs auprès de Sigismond : son dessein est manifestement d'empêcher un accord ottomano-polonais en mettant de part et d'autre de l'huile sur le feu ; cf. *infra* n. 77.

[1] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 77, n° 164, 2 ; *teczka* 78, n° 165, 1. Deligöl (Tiligul) est en fait une rivière se terminant au sud par une longue lagune ou liman ; N.M. Popp, *op. cit.*, pp. 75-77.

[2] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. tatarski, karton* 65, *teczka* 5, n° 581, 2. C'est en nous fondant sur cette hypothèse que ‘Osmān šāh était arrivé sur le Deligöl peu avant le 3 septembre — hypothèse compatible avec les autres données chronologiques disponibles — que nous avons cru pouvoir dater son passage à Bender; cf. *supra* n. 67.

[3] Comme la Savran (cf. *supra* n. 63), la Kodyma est un affluent de la rive droite du Bug méridional, au sud du précédent. L'actuelle localité portant ce nom est située au nord-ouest de cette rivière ; N.M. Popp, *op. cit.*, pp. 68-71.

[4] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 77, n° 164, 2 et *teczka* 78, n° 165, 1.

le texte turc) qui lui déclare : "nos troupes sont passées à deux étapes au-delà de Savran. Nous nous sommes rendus au lieu appelé Kodyma. Dussions-nous y perdre la tête (*bašımız dākhī giderse…*), nous ne fixerons pas la frontière sur la Savran".

D'autre part, Ferhād et ses hommes qui avaient regagné le Deligöl avec l'émissaire polonais, avaient témoigné de ce qu'ils avaient vu aux côtés du "*beglerbeg*" polonais et confirmaient après coup les inquiétantes révélations de Petru Rareş. Ils avaient déclaré : "il a effectivement auprès de lui 20 000 soldats dûment armés (*ğebelü ve giyimlü*), plus de 2 000 arquebusiers (*tüfenkči*) et cent chariots d'artillerie". Ils concluaient à bon droit : "ce ne sont pas des signes de bon augure".

Devant un tel déploiement d'armes propre à lui faire craindre que ne se produise "quelque chose de contraire à l'amitié", le *sanğaqbeg* avait jugé préférable de ne plus s'attarder sur le Deligöl et de regagner son *sanğaq*.

Cette version passe sous silence les tentatives postérieures d'‘Osmān šāh pour rattraper la situation : au lieu de baisser immédiatement les bras, il entama une négociation dont le sultan ne fait pas état (peut-être le *sanğaqbeg* s'était-il d'ailleurs abstenu de la mentionner dans son rapport). Apprenant que les commissaires polonais refusaient de fixer la frontière à la Savran et considérant que leur vœu était de la fixer à la Kodyma, il avait alors confié une mission d'information à son voïévode Ferhād[1] : faut-il considérer que Ferhād ne fut ainsi envoyé auprès de Sieniawski qu'après la mission de Przewalski, contrairement à ce que dit la version précédente, ou qu'il fut délégué une nouvelle fois à ce moment-là ? La lettre aux commissaires polonais qui nous apprend ces faits est suivie d'une seconde aux mêmes destinataires, datée celle-là du Deligöl, le 28 octobre 1542. Le *sanğaqbeg* y reproche aux Polonais de n'avoir donné à son émissaire Ferhād aucune réponse sur la question de la frontière. Il se déclare prêt, malgré l'avis des experts qui l'avaient fixée sur la Savran, à la pousser jusqu'à la rivière Kodyma, "par égard pour l'amitié du sultan envers le roi", mais il doit en référer à la Porte. Il les avertit qu'en tout cas, il ne consentira jamais à mettre la frontière au-delà de la Kodyma. Cela affirmé, il les conjure de se prononcer enfin, anxieux qu'il est de ne pas rester plus longtemps sans nécessité dans cet "endroit sauvage" (où il se trouvait selon notre chronologie depuis deux mois)[2].

Que ce soit pour éviter un accrochage avec les Polonais dans lequel, par la disparité des forces, il ne pouvait avoir que le dessous (version

[1]Lettre non datée en russe d'‘Osmān šāh aux commissaires polonais de délimitation, Abrahamowicz, n° 66, p. 76.

[2]Lettre en russe, Abrahamowicz, n° 67, pp. 76-77.

officielle), ou par désespoir de faire sortir ses interlocuteurs de leur silence malgré une offre de concession, le résultat fut que le *sanǧaqbeḡ* ne se rendit pas sur la Savran, ne rencontra pas les émissaires polonais et regagna son *sanǧaq* à l'automne sans avoir réglé la question.

LE REFUS DES FRONTALIERS POLONO-LITUANIENS ET LES PREMIERS RAIDS COSAQUES

La tentative ayant échoué, chacune des deux parties en rejette sur l'autre la responsabilité, ouvertement et avec véhémence du côté du sultan, de façon plus feutrée du côté du roi. Soliman a beau jeu dans sa lettre de novembre 1542 d'opposer les contradictions du comportement polonais à la bonne foi sans faille qu'il s'attribue : le roi ne s'était-il pas déclaré dans sa lettre au *sanǧaqbeḡ* de Silistre non seulement prêt à fixer la frontière mais même à suivre l'avis des experts ottomans ?

> Comment se fait-il donc, lui demande le sultan, que vous expédiez ainsi tant de milliers de soldats vêtus de cuirasses, de canons et d'armes. Si votre intention était de tracer la frontière, il suffisait d'envoyer un ou deux chefs (*beḡ*) capables pris parmi vos chefs, avec un certain nombre de vos hommes.[1]

Le Polonais avait tenté de prévenir ces objections et de mettre le bon droit de son côté en faisant valoir à son impérial correspondant, dès le 1er novembre, qu'il avait bien envoyé ses délégués à la frontière mais que le *sanǧaqbeḡ* de Silistre ne s'y était pas rendu. Il attribuait, "après enquête", cette abstention du commissaire turc aux avis fallacieux de Petru Rareş qui lui aurait fait craindre en se rendant sur la frontière d'être fait prisonnier par les Polonais : faire entrer en jeu la mauvaise foi du Moldave permettait de laisser planer un doute sur la réalité des dispositions militaires polonaises. Sigismond conjurait le sultan de ne pas prendre au sérieux les calomnies du voïévode hostile à leur bonne entente comme lui-même se gardait de le faire de son côté, connaissant le "caractère de cet homme"[2].

Soliman réfute ces arguments avec humeur dans sa réponse de février-mars 1543 : "aucun rapport défavorable sur vous n'est parvenu à notre Seuil sublime de la part du […] voïévode de Moldavie. Quant à la question de la frontière, elle n'a absolument pas été abordée", rétorque-t-il au roi, non sans mauvaise foi puisque, comme nous l'avons vu, ʻOsmān šāh avait bien reçu des

---

[1] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 78, n° 165, 1.

[2] Sigismond 1er à Soliman 1er, Cracovie, 1er nov. 1542, Corfus, n° 50, p. 90.

mises en garde de Petru Rareş, et le *pādišāh* ajoute ce commentaire hautain : "il n'est pas dans les usages de notre dynastie califale de laisser faire n'importe quel rapport à notre Seuil, refuge du monde. Une chose y est-elle exposée qu'on n'y prête pas foi si elle n'est pas conforme à la réalité". Il approuve son *sanğaqbeğ* d'avoir quitté les lieux devant le dispositif militaire adverse. Pour finir, il met clairement en doute la volonté du roi de Pologne de régler la question :

> On ne trace pas une frontière uniquement avec des soldats. Cela pourrait provoquer des troubles […] Si de votre côté l'intention avait été également de fixer la frontière, vous auriez envoyé l'un de vos *beğ* compétents, accompagné de plusieurs de vos hommes raisonnables et dignes de confiance, bien informés de la situation des frontières, comme on l'a fait de notre part…

Il fait donc peser sur son partenaire la lourde responsabilité d'avoir cherché un affrontement ou du moins d'en avoir créé les conditions et donc d'avoir unilatéralement remis en cause le traité qui les unit : "ces mesures que vous avez prises sont contraires aux us et coutumes du sultanat qui comportent amitié et confiance et c'était également une infraction à l'auguste traité qui nous lie…"[1] S'il ne s'agissait pas d'une véritable rupture, c'était au moins un coup de semonce inquiétant pour l'avenir.

Comment en était-on arrivé là ? Une différence fondamentale de point de vue apparaît entre les deux parties prenantes dont le sultan s'était depuis le début refusé à tenir compte et que le roi dans sa prudence ne lui avait laissé qu'entrevoir : pour le *pādišāh,* tout ce qui était tatar ou plus généralement musulman, ce qui l'était présentement ou ce qui l'avait été un jour, le demeurait de manière irréversible. Il exprime ce point de vue avec une particulière netteté dans un passage de la lettre de novembre 1542 où il justifie une fois de plus le bien-fondé de la conclusion des experts ottomans :

> dans les limites de la frontière en question sont incluses les sépultures d'un grand nombre de personnes appartenant au peuple de l'Islam ainsi qu'un grand nombre de vestiges (*a'lāmet*), de mosquées et de *medrese*. Ces éléments prouvent que cette frontière est authentique.[2]

Pour les Polono-Lituaniens, le caractère irréversible de la conquête tatare, à quelque moment qu'elle se fût produite, n'était évidemment pas acceptable. Ils entendaient au contraire prendre en considération les avancées vers le sud, opérées par la Lituanie au cours de son histoire, notamment celles

---

[1] *Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 72, n° 157.

[2] *Doc. cit., ibid., teczka* 78, n° 165, 1.

qui, à la fin du XIV^e^ et au début du XV^e^ siècle, avaient mené le grand-duc Vitold au littoral pontique entre le Bas-Dniestr et Očakov.

Cette thèse était celle du roi : il l'avait exprimée dans sa protestation sans lendemain de 1538 contre l'occupation ottomane d'Očakov. Il la reprenait dans un rapport sur la frontière lituanienne non daté, mais retrouvé par l'éditeur parmi d'autres documents de 1540 : il s'y faisait l'écho (lui aussi) du témoignage de gens d'expérience, en l'occurence d'habitants âgés de Kaniów et de Czerkasy, selon lesquels la frontière du grand-duché suivait le milieu du Dniestr depuis l'embouchure de la Marachva jusqu'au delta du fleuve, puis longeait la côte jusqu'à Očakov et l'embouchure du Dniepr : Očakov comme par ailleurs Tavan lui avaient bien été présentés par ces experts comme faisant partie de ses états[1]. Encore à la veille des événements que nous avons décrits, le roi constatait dans ses instructions de 1542 sur la fixation de la frontière sud-est de ses états, qu'Očakov était passé au sultan ottoman mais appartenait "en réalité" à la Lituanie en raison de l'"hommage" que les Tatars avaient fait de ce pays (le littoral entre Bas-Dniestr et Bas-Dniepr) au grand-duché. Dans le même texte, il recommandait non sans ambiguïté à ses négociateurs de prendre en compte l'existence d'anciennes tombes tatares comme signe de l'appartenance du pays (ce qui correspondrait à la confiance qu'il déclarait par ailleurs faire aux experts turcs), mais de le faire seulement dans la mesure où ce critère n'était pas trop défavorable aux Polonais…[2]

Ces contradictions étaient à l'image de la délicate position du roi : il ne pouvait que souscrire à la proposition de fixer la frontière et de donner ainsi une base juridique reconnue à la lutte contre les transgressions des bergers ottomans et tout en conservant ses prétentions sur l'héritage de Vitold, il n'était pas en mesure de contrer ouvertement la puissance ottomane.

Dans ces conditions, ses instructions restaient équivoques et laissaient une large marge de manœuvre à ses délégués. Or ceux-ci, qu'il s'agisse de Sieniawski, de Pretwicz et probablement d'une partie au moins des autres *begī* dont les noms nous échappent, n'étaient autres que les commandants des places-fortes de la frontière. Le roi s'en remettait ainsi à des hommes dont le lot quasi quotidien était précisément la lutte contre les incursions tatares ou l'irruption de ces Turcs arrivant "avec leurs moutons et leurs béliers" et pénétrant en Pologne "sans la permission des gens et des starostes du roi". Ils avaient toutes les raisons d'être animés, plus qu'à Cracovie ou Vilna, d'une hostilité et d'une méfiance particulières envers la Porte. Ils y avaient d'ailleurs

---

[1] *Akty otnosjaščiesja k istorii Zapadnoj Rossii, sobrannye i izdannye Arheografičeskoju komissieju (Actes relatifs à l'histoire de la Russie occidentale, recueillis et publiés par la commission archéographique),* Saint-Pétersbourg, 1848, II, n° 199, pp. 361-362 ; B. Spuler *art. cit.,* p. 163 et n. 47.

[2] *Ibid.,* pp. 163-164 et n. 50-52.

leurs propres informateurs comme ce Kierdej à qui les vizirs reprochaient précisément, comme nous l'avons vu, d'être trop favorable aux thèses polonaises[1]. Cette situation leur dictait une manière propre de réagir aux empiétements ottomans dont les premières manifestations apparaissent précisément en 1538.

Une lettre de Soliman écrite pendant la campagne même de Moldavie, de son camp de Suceava, en septembre 1538, dénonce un événement antérieur, probablement consécutif à l'occupation de Ğankerman : une expédition de Nicolas Sieniawski, désigné sous le titre de porte-étendard (*horoji,* dans le texte turc), à la tête de 2 700 mécréants (*kāfir*), "dans les parages d'Özü". Au cours de cette incursion, un membre de la garnison d'Aqkerman, ʿAlī, avait été tué et son fils Mustafa, capturé, puis libéré contre rançon[2].

De retour dans sa capitale en mai 1539, le sultan avait de nouveau à stigmatiser une infraction du même type mais de plus grave conséquence :

> dernièrement, rapportait-il au roi, certains des habitants de vos pays, se trouvant aux frontières, sont venus, les uns par le fleuve, les autres par terre, ont pillé le faubourg (*varoš*) d'Özü et ont enlevé à nos sujets des membres de leurs familles et des biens leur appartenant.[3]

---

[1]Des liaisons entre Kierdej/Saʿīd *beg̃* (cf. *supra* p. 174, n. 2) et Nicolas Iskrzycki, capitaine de Kamieniec, sont mises en évidence par une lettre de ce dernier à Albert de Prusse du 7 avril 1539 : il fait allusion à la lettre qu'il a reçue peu avant de Kierdej et qui ne lui apprend rien de nouveau. "Par contre, poursuit-il, son serviteur m'écrit dans une lettre d'Andrinople… que les chrétiens ont pris à l'empereur [le sultan] 300 bateaux ; à peine trois bateaux purent rentrer…" (allusion probable, bien que hautement fantaisiste, à la bataille de Preveza). Dans la même lettre, Iskrzycki a cette remarque révélatrice de l'esprit de la frontière : "nous continuons à nous faire justice nous-mêmes. Dieu fasse que cela dure encore longtemps" ; *doc. cit., EFE,* XXXVI, n° 586, p. 25.

[2]Les effets de cette expédition, la première de ce type mentionnée dans la correspondance du sultan, étaient restés limités, Ğankerman n'ayant d'ailleurs pas été directement touchée : seules deux victimes sont signalées, ʿAlī et son fils Mustafa et c'est apparemment une plainte individuelle de ce dernier — non un rapport des autorités locales — qui provoque la lettre du sultan confiée à Mustafa lui-même ; Soliman à Sigismond, Suceava, 16-24 sept. 1538, *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 60, n° 129, 1 (Abrahamowicz, n° 48, pp. 60-61 ; Guboglu, n° 9, pp. 5-6 ; Mehmed, n° 20, pp. 30-31).

[3]*Doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 63, n° 137, 1. Le sultan reste encore soucieux de minimiser l'importance politique de l'événement en dégageant *a priori* la responsabilité du roi à qui il écrit : "vous n'avez probablement pas eu d'informations sur cette affaire". Signalons que dans sa lettre à Sigismond du 8-17 avril 1541, Soliman dénonce les sujets polonais qui, à l'occasion de la révolte éclatant en Moldavie en décembre 1540 contre le voïévode Ştefan Lăcustă, se sont alliés à "certains séditieux parmi les mécréants de Moldavie […], ont attaqué un grand nombre de villages sur les territoires d'Aqkerman et de Bender, ont tué des hommes, emmené des moutons et du gros bétail, pillé en quantité des biens et des richesses, puis sont passés sur l'autre rive…" ; *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 69, n° 150, 1.

Plus grave encore, le 16 avril 1542, soit quatre mois avant la tentative de délimitation, les "mécréants du pays de Pologne" ne s'étaient plus contentés comme dans leurs expéditions précédentes de raids de pillage sur le bourg de Ğankerman ou les bergeries (*oda*) établies dans la steppe environnante, ils avaient "levé leur étendard" (*sanğaq qaldırub*), symbole d'une attaque en règle se distinguant d'un simple acte de brigandage, mis le siège devant la forteresse elle-même et "attaqué vigoureusement le bourg". La garnison ottomane avait riposté le lendemain matin par une sortie qui avait repoussé les assiégeants. Ces derniers s'étaient alors reportés sur les "maisons tatares situées à l'extérieur du bourg" qu'ils avaient pillées et dévastées. Ils avaient "fait périr un grand nombre de musulmans, réduit à l'esclavage 150 femmes et enfants et emmené 2 000 têtes de bétail appartenant à la population de la forteresse et aux Tatars…"[1] La lettre du sultan de mai 1542 qui relate l'évènement ne mentionne pas explicitement le nom de Pretwicz mais on sait par ailleurs que sa responsabilité fut invoquée[2]. D'une manière générale, il

[1]Cette attaque ouverte avait été précédée de trois incursions de moindre importance dans les mois antérieurs : en *reğeb* 948 (21 oct.-19 nov. 1541), une centaine de "mécréants venus de Pologne" étaient arrivés "en armes à proximité de la forteresse de Ğankerman", avaient pris 250 têtes de bétail, tué le lieutenant (*ketkhüdā*) de la forteresse, deux soldats, deux Tatars et un sujet paysan. Au début de *ševvāl* (1er *ševvāl* 948/18 janv. 1542), nouvelle razzia de 150 têtes de bétail qui se trouvaient dans les bergeries (*oda*) de la steppe. Enfin, au milieu du mois de *zī' l-hiğğe* (15 *zī'l-hiğğe*/2 avr. 1542), ce sont les pêcheurs qui avaient été pillés et l'échelle de Ğankerman bloquée ; Soliman 1er à Sigismond 1er, Constantinople, 17-26 mai 1542 ; *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 75, n° 161, 1 (Abrahamowicz, n° 61, pp. 72-73 ; Mehmed, n° 22, pp. 34-35).

[2]Les diverses notices sur Bernard Pretwicz font état d'une attaque de ce dernier contre Očakov en 1541 (cf. *supra* p. 176-177, n. 4). Il semble qu'elles s'appuient toutes, comme le fait explicitement Paprocki (*op. cit.,* p. 643) sur la chronique de Bielski relative à cette année qui décrit cette attaque en termes horrifiques ("il dépeça des femmes et des enfants tatars et en noya une bonne partie comme des chiots", etc.) et la présente comme consécutive à la poursuite d'une troupe tatare qui avait commis des pillages près de Winnica en mars. De fait, un raid de 300 à 400 Tatars contre Winnica en mars 1541 est attesté par Pretwicz lui-même dans une lettre à Sieniawski, mais il y fait également part de l'impossibilité où il se trouve alors de poursuivre ces Tatars comme il l'aurait voulu, étant bloqué à Winnica dans le château du prince Proński par une révolte paysanne ; Bernard Pretwicz à Nicolas Sieniawski, Winnica, 22 mars 1541 ; cf. aussi la lettre de Sieniawski à Stanislas Odrową□, palatin de Podolie, 28 mars 1541, in *EFE,* XXXVI, n° 676, pp. 116-117 (cf. aussi N. Iorga, *op. cit.,* appendice, pp. 351-354, la lettre de Jean Tarnowski à la reine Bona, Wiewiórka, 19 mars 1541, in Hurmuzaki, suppl. II, I, pp. 149-150, et A. Tomczak, *art. cit.,* p. 349) : il s'avère donc impossible que Pretwicz ait attaqué Ğankerman à la suite du raid tatar sur Winnica. D'ailleurs la seule attaque sur Ğankerman mentionnée par le sultan pour 1541 n'est pas antérieure à octobre-novembre et semble d'importance mineure (cf. *supra* n. 85). Nous supposons donc, comme Tomczak, que l'attaque mémorable dont le souvenir a été conservé à travers Bielski, est en fait celle du 16 avril 1542, et que le chroniqueur a téléscopé les événements; quant à Pretwicz, il reconnaît avoir infligé une répression sanglante aux Tatars en 1542 (sa description est à peine en-deçà de celle qui a été citée plus haut : "j'ai fait transpercer et piétiner les enfants et les femmes…"), mais il situe les faits non à Očakov même, mais à quelque distance de la place, sur le haut Berezan (cf. *infra,* n. 88) ; A. Tomczak, *art. cit.,* pp. 334, 350 ; G. Rhode, *art. cit.,* p. 130. Que le sultan ait été conscient de la responsabilité de Pretwicz dès 1542, soit avant d'en faire explicitement état auprès de roi, est attesté par une lettre de I.L. Decius à Albert de Prusse du 23 nov. 1542 : elle précise que l'ambassadeur envoyé par le sultan après l'attaque d'avril doit se

sera à partir de mars 1543 dénoncé régulièment par le sultan au roi de Pologne, comme "la cause de la plupart des troubles et difficultés existant entre [eux]"[1].

Sans doute les trois premiers raids que nous venons de citer et qui apparaissent clairement comme une préfiguration des actions cosaques (même si le terme n'est jamais employé par le sultan) pouvaient avoir comme tous ceux qui se succéderont par la suite, plusieurs sortes d'origines et de motivations : celle qui est mise en avant par le roi et qui constituera la base de l'argumentation de Pretwicz dans sa défense, est la nécessité de poursuivre pour les châtier les éléments tatars qui avaient préalablement pillé des villages polonais et lituaniens[2], mais ces poursuites ne suffisent manifestement pas à rendre compte de toutes les opérations des sujets du roi : il faut également invoquer l'attrait économique de ces dernières, pourvoyeuses de bétail, captifs et biens de toutes espèces[3]. Mais ces considérations ne doivent pas, selon nous, laisser méconnaître la signification proprement politique des expéditions : en les dirigeant ou en les inspirant, les chefs frontaliers polonais avaient, dès l'occupation ottomane d'Očakov, manifesté par les armes leur

---

plaindre au roi des dommages commis par Pretwicz et réclamer le châtiment de ce dernier ; *EFE,* XLIX, n° 49, p. 39.

[1]Le sultan demande au roi sa destitution et son remplacement par "un homme raisonnable et sage" ; *doc. cit., AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 72b, n° 157b, 2. La mise en accusation de Pretwicz qui aboutira à son mémorandum de 1550 et à sa mutation de 1552 (cf. *supra,* n. 59) est dès lors engagée par le sultan.

[2]C'était en effet une tactique habituelle de la défense frontalière polono-lituanienne que de briser les détachements tatars au retour de leurs raids et de leur reprendre ainsi leur butin ; A. Tomczak, *art. cit.,* p. 333 ; de cette pratique que Pretwicz avait été dans l'incapacité de suivre à Winnica en mars 1541, nous trouvons par ailleurs diverses illustrations ; cf. par exemple, *doc. cit., EFE,* XXXVI, n° 584, p. 22 ; *ibid.,* XXXVII : *1543-1547* (C. Lanckorońska ed., Rome 1976), n° 953, p. 167 ; *ibid.,* XLIV, n° 473, p. 88. En outre, Pretwicz prétendra dans son mémorandum que le grand *hetman* Jean Tarnowski aurait expressément autorisé Sieniawski, sur la demande de ce dernier, "à poursuivre l'ennemi jusque dans les champs près des châteaux impériaux [ottomans] où ils se sentent en sécurité…" ; A. Tomczak, *art. cit.,* p. 342. Pour l'argumentation du roi selon laquelle les attaques contre les châteaux turcs n'étaient qu'une réplique aux raids tatars et la réfutation de celle-ci par le sultan ; cf. *doc. cit., AGAD, Arch. Kor. dz. turecki, teczka* 75, n° 157 ; Soliman à Sigismond, Constantinople, 31 oct.-9 nov. 1542 ; *ibid, teczka* 76, n° 163a, 2 (Abrahamowicz, n° 63, pp. 73-74).

[3]Les profits de ces pillages contribuaient à l'entretien des troupes frontalières ; A. Tomczak, *art. cit.,* p. 330. On peut supposer que les prises de troupeaux turcs et tatars ont constitué l'une des sources de l'important trafic de bovins qui, à partir de la Pologne, alimentait l'Europe centrale à cette époque ; A. Attman, *op. cit.,* p. 96. Cette hypothèse vaut en particulier pour les fournitures assurées par Pretwicz à Albert de Prusse et qui représentaient l'un des fondements des relations entre les deux hommes. Le premier, dans sa correspondance avec le second, lui annonce l'envoi de "chevaux, veaux, vaches et bœufs turcs", de "moutons turcs à grandes queues" ainsi que de tentes turques ; *EFE,* XLIX, n° 472 p. 85 (1544) ; n° 473, p. 487 (27 juil. 1544) ; n° 486, p. 110 (9 fév. 1545) ; n° 498, p. 135 (10 sept. 1545) ; n° 499, pp. 137-138 (s.d.) ; n° 501, p. 141 (10 avr. 1546) ; n° 504, p. 144 (1 juil. 1546) ; G. Rhode, *art. cit.,* pp. 122-127, 131-132.

opposition à cet empiétement et plus généralement à la présence turque au-delà du Dniestr.

C'est ce même esprit de résistance armée dont ils n'avaient cessé de faire preuve, qu'ils apportent dans les négociations de septembre-octobre 1542. Ainsi s'expliquent les effectifs et le matérial d'artillerie qu'ils apportent avec eux sur la Kodyma, importants, même si les rapports ottomans (et moldaves) les ont certainement exagérés. On peut supposer qu'ils avaient pris eux-mêmes l'initiative de les mobiliser et que le roi n'était pour rien dans ce déploiement de force où le sultan voyait la preuve de sa duplicité.

Il est vrai qu'ils ont donné un moment au *sanğaqbeğ* de Silistre le sentiment que le fond du litige se réduisait à substituer à la frontière de la rivière Savran celle de la Kodyma, un peu plus au sud, à deux étapes de marche. Mais tout ce qui précède nous fait douter que le différend ait été aussi limité : d'ailleurs, au lieu de saisir l'offre de concession d'‘Osmān šāh sur ce point, ils ont continué à le laisser dans l'incertitude.

En somme, les apparentes contradictions de la partie polonaise dans toute cette affaire, et l'échec final de celle-ci, nous paraissent s'expliquer sans doute par les ambiguïtés de la position personnelle du roi, mais aussi par l'écart entre la ligne incarnée par ce dernier et celle des hommes du terrain, face au péril ottoman.

De fait, aussitôt après l'échec de 1542, Sigismond s'empresse de renouer le dialogue avec la Porte sur les diverses questions en suspens, notamment celle de la frontière pour laquelle il demande l'envoi d'une nouvelle délégation turque. A quoi Soliman répond qu'il envisage en effet de déléguer un homme digne de foi, accompagné d'un serviteur du khan tatar[1], ce qui représentait une nouveauté par rapport à la commission précédente ; mais ce projet ne voit pas le jour et le roi réitère sa demande : dans une lettre écrite du "camp de Qaplığa" en juillet 1544, le sultan en prend acte mais reporte toute décision à son retour à Istanbul, car, dit-il, il est pour lors à la chasse dans les environs de Bursa[2] : argument véridique ou prétexte pour repousser un problème dont la Porte aurait finalement jugé qu'il appelait des solutions d'une autre nature ? On constate en tout cas qu'il n'est plus question dans la correspondance ottomano-polonaise des années suivantes de chercher à fixer la frontière, la Porte restant sur ses positions de 1542[3].

---

[1]Abrahamowicz, n° 78, p. 87 (Guboglu, n° 22, pp. 10-11).

[2]Soliman à Sigismond, 1-10 juil, 1544 ; *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki, teczka* 94, n° 195, 2 (Abrahamowicz, n° 81, pp. 89-90).

[3]Un examen de ce point de vue des sources ottomanes de la deuxième moitié du XVI[e] et du XVII[e] siècle, reste à faire. Il compléterait l'ancienne enquête de Spuler qui n'avait pas trouvé d'informations précises sur une tentative de fixation de la frontière polono-ottomane avant celle de la commission constituée en 1703 afin de restituer à la Pologne la Podolie antérieurement

Tandis que le roi poursuivait au sommet ses efforts diplomatiques, les hommes des frontières continuaient sur leur propre mode à tenter de remettre en question le fait accompli par les Turcs. Pour illustrer ce propos, mentionnons parmi les raids incessants les plus proches de la période étudiée, une expédition dont la signification politique ressort avec une particulière évidence : survenant dans l'été 1544, "au moment de la fenaison", elle est le fait de "trois à quatre cents *begī* polonais". Le *sanǧaqbegī* de Silistre, Mehmed[1], qui a relaté les événements au sultan, leur a attribué pour chef un certain Braslav ou *begī* de Braslav, allusion évidente au staroste de Bracław[2].

A travers le rapport du *sanǧaqbegī* les diverses actions des assaillants apparaissent comme autant d'atteintes à la présence ottomane à l'est du Dniestr : non seulement ils ont pillé totalement les bergeries "qui se trouvaient de l'autre côté du Dniestr" et ont tué les intendants préposés à ces moutons (*qoyun kethüdāları*), mais le *begī* de Bracław s'est attaché à couper les liaisons entre Aqkerman, le pays tatar et Özü : "il a attaqué l'échelle du Trésor qui est située sur la rive opposée à la forteresse d'Aqkerman ; il y a enlevé plus de mille chevaux tatars qui étaient sur le point de passer de ce côté-ci, tuant 15 tatars et en capturant cinq ou six". De plus, revenant à la charge le 28 octobre suivant, "le même maudit Braslav", après avoir "pillé de nouveau cinq ou six fois les étables et enlevé les bœufs et les chevaux", est retourné à l'échelle d'Aqkerman où "il s'en est pris au bateau de l'État qui traverse le détroit" (*boġazdan geçen mīrī gemi*), et le *sanǧaqbegī* constatait : "l'échelle a été ainsi

---

acquise par les Turcs, aux termes des paix de Buczacz (1672) et de Żórawno (1676) ; B. Spuler, *art. cit.*, pp. 168-169. Notons que dans une lettre au roi de Pologne de 1555 (après le 15 septembre), le *sanǧaqbegī* d'Aqkerman, Eyyūb, suite aux prétentions de l'émissaire de Sigismond-Auguste, Broniowski, de percevoir un droit de pâturage en faveur de la Pologne "sur les moutons se trouvant entre les forteresses d'Aqkerman et de Ǧankerman", reprend fidèlement la thèse ottomane de 1542, en se référant nommément à ʻOsmān šāh, sur les délimitations du territoire d'Očakov : Savran au nord, Bug (Boh), Dniepr et mer Noire à l'est, Dniestr à l'ouest : *AGAD, Arch. Kor., dz. turecki teczka* 150, n° 287, 2 (Abrahamowicz, n° 153, pp. 153-154) ; cf. aussi Th. Heldan, "Noi documente româneşti din arhive polone şi franceze" (Nouveaux documents roumains des archives polonaises et françaises), *Anuarul institutului de istorie şi arheologie "A.D. Xenopol"*, XIX, 1982, II, doc. 16, pp. 593-594.

[1]Un *sanǧaqbegī* de Silistre est cité comme participant à la campagne de Hongrie de 1543 : il est présenté comme étant d'origine persane et doté en effet du nom persan de Šehrimar ; toutefois, d'après la chronologie, il s'agit sans doute du même qui apparaît dans nos documents sous la dénomination — plus ottomane — de ʻOsmān šāh. Or il meurt de ses blessures subies au siège de Gran et est remplacé à Silistre par l'ancien *sanǧaqbegī* du Teke, Baltaǧı Mehmed, le Mehmed de notre document de 1544, qui prit vraisemblement ses nouvelles fonctions à l'automne de 1543 ; J. de Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman,* trad. de J.J. Hellert, Paris, 1836, V, pp. 369, 374 ; cf. la lettre de Mehmed à N. Sieniawski qu'il faut dater au plus tôt de l'automne 1543 ; Abrahamowicz, n° 70, p. 80.

[2]La fonction de staroste de Bracław et de Winnica était alors occupée par le prince Fedor Sanguszko ; *Genealogia tablie,* Wl. Dworzaczek ed., Varsovie, 1959, table 173. A. Tomczak (*art. cit.*, p. 335) estime vraisemblable, sans argumenter davantage, que Sanguszko agissait sur ordre des Habsbourg, cherchant à provoquer un conflit polono-turc.

coupée et est devenue inutilisable ; de cette façon, tout passage d'une rive à l'autre est devenu impossible …".

Face à cette tentative qui ne visait à rien de moins qu'à remettre en cause le contrôle ottoman sur le littoral nord-pontique et le trafic terrestre entre les pays tatars et l'Empire, le sultan prévoyait pour la première fois, en cas de répétition d'une attaque ouverte de ce genre[1], de ne plus s'en tenir à une action diplomatique : il envisageait à son tour une riposte militaire, faisant intervenir les troupes du *sanǧaqbeǧ* de Silistre et des gouverneurs voisins de la zone danubienne et éventuellement celles du voïévode de Moldavie[2]. Il arrêtait ainsi les dispositions qui seront effectivement prises seize ans plus tard contre celui qui se sera alors substitué à Pretwicz comme "ennemi n° 1" de la Porte au nord de la mer Noire : Dimitri Wiśniowiecki (Dmitro Vishnevetsky), fondateur ou du moins animateur de la *seč'* (*sič*) des cosaques zaporogues[3].

---

[1]Le document insiste insiste sur le fait qu'avant de lancer son attaque, le chef de la bande avait "sorti son étendard" (*'alem čıqub*), détail déjà mentionné à propos de de l'attaque sur Ǧankerman du 16 avril 1542, et en outre fait retentir ses tambours et ses timbales (*tabl ve naqāre*), autant de signes d'une offensive ouvertement déclarée.

[2]Bibliothèque du Musée de Topkapı à Istanbul, *E. 12321,* ff. 1v-3r dans M. Berindei et G. Veinstein, *L'Empire ottoman et les pays roumains, 1544-1545,* Paris-Cambridge, 1987, pp. 158-160.

[3]Références in G. Vernadsky, *Russia at the dawn of the modern age,* New Haven-Londres, 1959, pp. 255-256 ; Ch. Lemercier-Quelquejay, "Un condottiere lithuanien du XVI[e] siècle, le prince Dimitrij Višneveckij et l'origine de la *seč'* zaporogue d'après les archives ottomanes", *CMRS,* X, 2, 1969, pp. 258-279.